

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 9-12 juin 2008

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2008/6-A/1/2
25 avril 2008
ORIGINAL: ANGLAIS

COMPTES VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006–2007: SECTION II

**Opinion du Commissaire aux comptes sur
les états financiers vérifiés pour 2006–2007**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur financier et Directeur, FL*: M. A. Abdulla tél.: 066513-2401

Directeur financier adjoint et
Directeur, FLA**: M. E. Whiting tél.: 066513-2701

Chef, FLAG***: Mme M. Bautista-Owen tél.: 066513-2240

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division des services financiers et juridiques

** Bureau de la comptabilité

*** Sous-Division de la comptabilité générale

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTATS FINANCIERS 2006–2007

OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

J'ai vérifié les états financiers ci-joints, comprenant les États I à III et les Notes y afférentes, du Programme alimentaire mondial des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007.

Responsabilités respectives

L'établissement des états financiers relève de la responsabilité du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial. Il m'appartient de formuler une opinion à leur sujet, fondée sur les conclusions de mes vérifications.

Fondement de l'opinion

J'ai procédé à mes vérifications conformément aux Normes internationales d'audit. Selon ces normes, la vérification des comptes est planifiée et conduite de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs significatives. La vérification se fonde sur l'examen par sondage des pièces justificatives correspondant aux éléments d'information et aux montants indiqués dans les états financiers. Elle consiste aussi à évaluer les principes comptables appliqués et les estimations importantes faites par le Directeur exécutif, ainsi que la présentation générale des états financiers. J'estime que la vérification que j'ai effectuée constitue une base raisonnable pour formuler mon opinion.

Opinion

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Programme alimentaire mondial au 31 décembre 2007 ainsi que les résultats de ses opérations et ses mouvements de trésorerie pour l'exercice considéré, établis conformément aux normes de comptabilité du système des Nations Unies et aux politiques comptables du Programme alimentaire mondial énoncées dans la Note 2 des états financiers.

En outre, à mon avis, les transactions du Programme alimentaire mondial que j'ai examinées dans le cadre de ma vérification ont été, à tous égards importants, effectuées conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

En vertu de l'article XIV du Règlement financier, j'ai également préparé un Rapport détaillé sur la vérification des comptes du Programme alimentaire mondial des Nations Unies à laquelle nous avons procédé.

(signé sur l'original)

T J Burr

Contrôleur et vérificateur général des comptes du Royaume-Uni
Commissaire aux comptes

National Audit Office
Londres

Avril 2008





Programme alimentaire mondial

Certification des états financiers de l'exercice biennal 2006–2007

État I	État des recettes et des dépenses et variations des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007
État II	État des avoirs, des engagements, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2007
État III	Situation de trésorerie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

Notes accompagnant les états financiers

Conformément à la Règle de gestion financière 113.6, je certifie que, d'après les informations dont je dispose, toutes les transactions importantes ont été dûment comptabilisées et que les états financiers et notes correspondantes reflètent fidèlement la situation financière du Programme alimentaire mondial.

(signé sur l'original)

Josette Sheeran

Directrice exécutive

Rome, 31 mars 2008



ÉTAT I
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET VARIATIONS DES SOLDES DES FONDS POUR
L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007 (en milliers de dollars)

	Notes	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux (Note 18)	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale (Note 19)	Éliminations (Note 20)	Total des Fonds du PAM	Exercice précédent 2004–2005 (ajusté) (Note 3D)
RECETTES							
Contributions en espèces	2E1a)	4 408 254	33 921	294 254	–	4 736 429	5 155 311
Contributions en nature sous forme de produits	2E1b)	826 182	–	–	–	826 182	969 089
Contributions en nature sous forme de services	2E1c)	21 030	985	–	–	22 015	70 182
Contributions en espèces de contrepartie des gouvernements	2E1e)	–	3 647	–	–	3 647	3 243
Intérêts		–	86 957	7 892	–	94 849	54 785
Ajustements pour fluctuations de change		63 802	25 587	(610)	–	88 779	(37 946)
Recettes accessoires	2E1g)	73 785	179 677	–	(63 942)	189 520	95 463
Virement au Fonds général des contributions au titre des coûts d'appui indirects	2E1f)	(319 039)	325 392	(6 353)	–	–	–
TOTAL DES RECETTES, Y COMPRIS VIREMENTS		5 074 014	656 166	295 183	(63 942)	5 961 421	6 310 126
DÉPENSES							
Produits achetés		1 254 698	239	121 285	–	1 376 222	1 773 344
Produits en nature		861 837	–	2 585	–	864 422	990 894
Transport maritime et dépenses connexes		459 876	25	2 976	–	462 877	627 740
Transport terrestre, entreposage et manutention		1 320 501	353	11 749	(14 490)	1 318 113	1 232 495
Autres coûts opérationnels directs		465 076	111 063	30 214	(27 277)	579 076	402 121
Coûts d'appui directs	14	586 084	172 290	79 519	(20 302)	817 591	654 484
Administration et appui aux programmes	14	–	425 513	–	(1 873)	423 640	393 036



ÉTAT I
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET VARIATIONS DES SOLDES DES FONDS POUR
L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007 (en milliers de dollars)

	Notes	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux (Note 18)	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale (Note 19)	Éliminations (Note 20)	Total des Fonds du PAM	Exercice précédent 2004–2005 (ajusté) (Note 3D)
TOTAL, DÉPENSES		4 948 072	709 483	248 328	(63 942)	5 841 941	6 074 114
Excédent (déficit) de recettes par rapport aux dépenses		125 942	(53 317)	46 855	–	119 480	236 012
Solde des fonds, début de l'exercice		1 656 591	185 901	220 266	–	2 062 758	2 317 031
Ajustements de contributions	15	(242 247)	(1 156)	(55 739)	–	(299 142)	(445 633)
Passation par pertes et profits de comptes débiteurs		–	(4 509)	–	–	(4 509)	(4 713)
Ajustements d'opérations de l'exercice précédent	16	5 236	752	(5 006)	–	982	(89 155)
Économies dues à l'annulation d'engagements au titre de l'exercice précédent		–	–	–	–	–	1 004
Prestations dues au personnel non financées	12C	–	(108 372)	–	–	(108 372)	–
Virements entres Fonds et comptes	17A	3 394	(9 408)	6 014	–	–	–
Virements des réserves	17B	4 250	105 692	–	–	109 942	48 213
SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE		1 553 166	115 583	212 390	–	1 881 139	2 062 758

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.



ÉTAT II
ÉTAT DES AVOIRS, DES ENGAGEMENTS, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS
AU 31 DÉCEMBRE 2007 (en milliers de dollars)

	Note	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Éliminations (Note 20)	Total des Fonds du PAM	Exercice précédent 2004-2005 (ajusté) (Note 3D)
AVOIRS							
Liquidités et placements à court terme	4	641 452	350 757	229 064	–	1 221 273	1 130 239
Fonds en espèces détenus à titre fiduciaire dans les bureaux de pays	3A	–	–	–	–	–	20 578
Comptes créditeurs	5	60 595	226 385	1 325	(75 259)	213 046	219 059
Contributions à percevoir	6	1 247 961	82 212	–	–	1 330 173	1 318 788
Placements à long terme	7	–	53 641	–	–	53 641	56 788
TOTAL DES AVOIRS		1 950 008	712 995	230 389	(75 259)	2 818 133	2 745 452
ENGAGEMENTS							
Engagements actuels							
Sommes dues	9	162 660	219 220	11 003	(75 259)	317 624	214 899
Dépenses à payer	10	170 978	44 625	6 996	–	222 599	81 864
Fonds détenus à titre fiduciaire dans les bureaux de pays	3A	–	–	–	–	–	20 578
Total, engagements actuels		333 638	263 845	17 999	(75 259)	540 223	317 341
Contributions reportées	2E1d)/11	63 204	87 430	–	–	150 634	–
Prêt à long terme	18G	–	106 000	–	–	106 000	106 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS		396 842	457 275	17 999	(75 259)	796 857	423 341



ÉTAT II
ÉTAT DES AVOIRS, DES ENGAGEMENTS, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS
AU 31 DÉCEMBRE 2007 (en milliers de dollars)

	Note	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Éliminations (Note 20)	Total des Fonds du PAM	Exercice précédent 2004-2005 (ajusté) (Note 3D)
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS							
Réserves	13	-	140 137	-	-	140 137	259 353
Soldes des fonds		1 553 166	115 583	212 390	-	1 881 139	2 062 758
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS		1 553 166	255 720	212 390	-	2 021 276	2 322 111
TOTAL ENGAGEMENTS, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS		1 950 008	712 995	230 389	(75 259)	2 818 133	2 745 452

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.



ÉTAT III SITUATION DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007 <i>(en milliers de dollars)</i>			
	Notes	Fonds du PAM	Exercice précédent 2004–2005 (ajusté)
Rentrées (sorties) de recettes provenant des activités d'exploitation:			
Excédent de recettes par rapport aux dépenses (État I)		119 480	236 013
Diminution des liquidités détenues à titre fiduciaire dans les bureaux de pays	4	20 578	38 650
Diminution des comptes créditeurs	5	6 013	(65 200)
(Augmentation) des contributions à recevoir	6	(11 385)	429 813
Augmentation des comptes débiteurs	9/3D	102 725	117 054
(Diminution) des fonds détenus à titre fiduciaire dans les bureaux de pays	3A	(20 578)	(37 961)
Augmentation des dépenses à payer	10	140 735	66 393
Augmentation des contributions reportées	11	150 634	–
Total partiel		508 201	784 761
Moins revenu des placements		94 849	54 785
Rentrées nettes de recettes provenant des activités d'exploitation		413 352	729 977
Recettes provenant des activités de placement et de financement:			
Baisse des placements à long terme	7	3 147	5 432
Plus revenu des placements		94 849	54 785
Recettes nettes provenant des activités de placement et de financement		97 996	60 216
Rentrées (sorties) nettes de recettes – autres sources:			
Ajustements de contributions	15	(299 142)	(445 633)
Passation par pertes et profits de comptes débiteurs		(4 509)	(4 713)
Ajustements d'opérations de l'exercice précédent	16	982	(89 156)
Économies dues à l'annulation d'engagements au titre de l'exercice précédent		–	1 004
Prestations dues au personnel non financées	12C	(108 372)	–
Virements des réserves	17B	109 942	48 213
Diminution des réserves		(119 216)	(77 031)
Rentrées (sorties) nettes de recettes – autres sources		(420 315)	(567 316)
Augmentation (diminution) nette des liquidités et dépôts à terme		91 034	222 877
Liquidités et dépôts à terme en début d'exercice		1 130 239	907 362
Liquidités et dépôts à terme en fin d'exercice	4	1 221 273	1 130 239

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.





NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

NOTE 1: OBJECTIFS ET ACTIVITES DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

1. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a été créé en 1963 en tant qu'instrument de l'aide alimentaire du système des Nations Unies. Ses principaux objectifs sont les suivants:
 - utiliser l'aide alimentaire pour appuyer le développement économique et social;
 - répondre aux besoins alimentaires des réfugiés et des victimes d'autres situations d'urgence et de crises rendant nécessaires des secours prolongés; et
 - promouvoir la sécurité alimentaire mondiale conformément aux recommandations formulées par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
2. Pour s'acquitter de ce mandat, le PAM met en œuvre, sur demande, des programmes, des projets et des activités mobilisant l'aide alimentaire pour ce qui suit:
 - aider au développement économique et social, en concentrant son action et ses ressources sur les populations et les pays les plus démunis;
 - favoriser la continuité entre secours d'urgence et développement en donnant la priorité aux activités de prévention des catastrophes, de préparation, d'atténuation de leurs effets, et aux activités consécutives de relèvement;
 - aider à répondre aux besoins alimentaires des réfugiés et des victimes d'autres situations d'urgence et de crises rendant nécessaires des secours prolongés, en utilisant l'aide, dans toute la mesure possible, à des fins tant de secours que de développement;
 - fournir des services à des donateurs bilatéraux, des institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG) dans le cadre d'opérations conformes aux objectifs du PAM et complémentaires des activités de celui-ci.
3. Les activités du PAM sont financées par les contributions volontaires des États membres, d'institutions gouvernementales, d'organismes intergouvernementaux, d'autres sources publiques, privées et de sources non gouvernementales appropriées, ainsi que par des recettes accessoires, dont les intérêts au titre des placements.
4. Le PAM a son siège à Rome (Italie) et mène ses activités par l'entremise de 96 bureaux situés dans les différentes régions du monde: 77 bureaux de pays, 7 bureaux régionaux et 12 bureaux de liaison. Ses politiques et son budget sont déterminés et approuvés par le Conseil d'administration, qui est son organe directeur, composé de 36 membres, dont 18 sont élus par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et 18 par le Conseil de la FAO. Le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO décident conjointement des suites à donner aux demandes d'aide d'urgence qui dépassent les pouvoirs délégués au Directeur exécutif.



NOTE 2: RESUME DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

2A. Exercice financier

5. L'exercice financier du PAM est une période biennale débutant le 1er janvier des années paires. Les présents états financiers se rapportent à la période biennale prenant fin le 31 décembre 2007.

2B. Pratiques comptables

6. Les états financiers sont préparés conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du PAM, aux décisions et résolutions du Conseil d'administration et aux normes comptables du système des Nations Unies. Les états financiers sont présentés de façon à faire apparaître clairement la situation financière et les résultats des opérations du PAM pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007.

2C. Comptabilité par fonds

7. Conformément au Règlement financier du PAM, les états financiers du Fonds du PAM sont tenus sur la base de la "comptabilisation par fonds" et présentent une récapitulation de l'ensemble des activités réalisées par le Programme à la fin d'un exercice donné. Des fonds distincts sont créés pour la réalisation d'activités spécifiques ou d'objectifs déterminés, conformément à des règles, restrictions ou limitations spéciales. Il s'agit des fonds au titre des catégories d'activités, du Fonds général, y compris les comptes spéciaux, des opérations bilatérales et des fonds d'affectation spéciale.
8. Les recettes, les dépenses et les soldes des fonds correspondant aux principales catégories d'activités du PAM sont présentés par **catégories d'activités**. Les quatre principales catégories d'activités sont les activités de développement, les secours d'urgence, les interventions prolongées de secours et de redressement et les opérations spéciales.
9. **Le Fonds général** est l'entité comptable établie pour inscrire, à des comptes distincts, les sommes reçues en recouvrement des coûts d'appui indirects, les recettes accessoires, la réserve opérationnelle et les contributions reçues qui ne sont pas affectées à une catégorie d'activités, un projet ou une opération bilatérale spécifiques. Les opérations imputées au Fonds général sont comptabilisées sous les rubriques suivantes:
 - a) **Les dépenses d'administration et d'appui aux programmes (AAP)** correspondent aux dépenses encourues pour la fourniture d'un appui indirect aux activités du PAM. Les recettes comptabilisées au budget AAP sont les montants recouverts au titre des coûts d'appui indirect (CAI) sur les contributions versées à l'appui de projets et d'activités qui ne peuvent pas être directement reliés à leur exécution. À la fin de l'exercice biennal, l'excédent ou le déficit de cette catégorie de fonds est viré à la réserve du Compte de péréquation AAP.
 - b) **Les contributions de contrepartie en espèces des gouvernements (CEEG)** sont comptabilisées comme recettes lors de la confirmation du montant effectif que doivent verser les gouvernements hôtes conformément à leurs accords avec le PAM touchant l'étendue de leurs responsabilités en ce qui concerne la couverture des dépenses locales. En 2005, le Conseil d'administration a décidé (décision 2005/EB.2/9 ix)) qu'à partir de 2006, toutes les contributions des gouvernements des pays hôtes seraient conservées par le bureau de pays en tant que ressources supplémentaires pour les services d'appui.



- c) **Le Fonds d'équipement** a été créé par le Conseil d'administration en octobre 2002 (décision 2002/EB.3/5 e)) afin de financer et comptabiliser séparément les dépenses d'équipement concernant le développement des systèmes et la modernisation de l'infrastructure. Pour l'exercice biennal 2006–2007, le Conseil a autorisé (décision 2005/EB.2/9 v)) le Directeur exécutif à allouer un montant de 20 millions de dollars au maximum prélevé sur le Compte de péréquation AAP au Fonds d'équipement afin de couvrir les coûts d'équipement non récurrents; sur ce montant, 15 millions de dollars ont été alloués au projet WINGS II et 5 millions de dollars à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Par la suite, le Conseil a ramené à 4 millions de dollars les 5 millions de dollars initialement alloués à l'acquisition d'immobilisations corporelles (décision 2007/EB.1/5 iii)).
- d) **Les contributions multilatérales et sans emploi spécifique** sont des contributions en espèces qui ne sont pas allouées à une catégorie d'activités ou à un projet bilatéral spécifique.
- e) **Les contributions en nature du secteur privé** sont des contributions en nature provenant du secteur privé qui ne sont pas allouées à une catégorie d'activités ou à un projet bilatéral spécifique.
- f) **Les initiatives spécifiques de renforcement des capacités** sont des activités non récurrentes financées au titre du budget AAP approuvées dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004–2005, à savoir le renforcement de la gestion financière, la gestion axée sur les résultats et le renforcement de la sécurité.
- g) **En juin 2006, le Conseil a autorisé** (décision 2006/EB.A/16 c)) l'allocation d'un montant maximum de 3,7 millions de dollars au **projet sur les normes IPSAS** pour couvrir le coût de l'introduction des Normes comptables internationales du secteur public à partir de l'exercice 2008.
- h) **Les autres postes du Fonds général** comprennent le revenu des placements, les gains ou pertes de change, les recettes accessoires, les frais bancaires non liés à des projets et des dépenses non imputables au budget AAP comme les paiements à titre gracieux, la passation par pertes et profits de sommes dues au Programme ainsi que les dépenses n'ayant pas pu être financées au moyen des fonds alloués aux diverses catégories d'activités ou d'autres fonds.
10. **Les comptes spéciaux** sont établis par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier afin d'y verser les contributions spéciales ou les sommes affectées à des activités spécifiques, dont les soldes peuvent être reportés sur l'exercice suivant.
11. **Les opérations bilatérales et autres fonds d'affectation spéciale** correspondent à des subdivisions clairement définies du Fonds du PAM, établies par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier aux fins de comptabiliser des contributions dont l'objet, la portée et les procédures de notification ont été convenus avec le donateur dans le cadre d'accords spécifiques de fonds d'affectation spéciale.

2D. Bases de mesure utilisées dans les états financiers

⇒ 2D1. Monnaie de compte

12. Les comptes sont tenus et les états financiers sont exprimés en dollars des États-Unis.



⇒ 2D2. *Évaluation*

13. Les éléments d'actif sont comptabilisés sur la base du coût historique, c'est-à-dire des liquidités ou des montants équivalents payés au moment de leur acquisition. Les placements sont comptabilisés sur la base de leur valeur boursière, à l'exception des placements à long terme détenus jusqu'à échéance, lesquels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
14. Le coût des immeubles, du matériel, du mobilier et des véhicules est imputé aux dépenses au moment de leur achat.
15. Les éléments de passif sont également comptabilisés sur la base du coût historique, c'est-à-dire des liquidités ou des montants équivalents à verser pour les régler dans le contexte des opérations normales.

⇒ 2D3. *Conversion des devises*

16. À la fin de l'exercice, les soldes des éléments d'actif et de passif détenus dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU alors en vigueur, qui est proche du taux pratiqué sur le marché. Les gains ou pertes correspondants apparaissent sous la rubrique "Ajustements pour fluctuations de change" dans l'État I.
17. Les opérations dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur à la date de l'opération.
 - a) **Réception des contributions confirmées.** Les contributions confirmées sont comptabilisées en dollars des États-Unis sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur à la date de leur confirmation. Une fois reçue, la contribution est ajustée de manière à refléter le montant effectivement reçu en dollars des États-Unis. La différence entre la valeur en dollars des États-Unis à la date de la comptabilisation et la valeur en dollars des États-Unis à la date de la réception des contributions est imputée à la rubrique "Ajustements pour fluctuations de change" de l'État I.
 - b) **Dépenses et engagements.** Les dépenses et engagements en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont comptabilisés sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur à la date de réception des biens ou des services. Les différences entre le taux pratiqué pour les opérations de l'ONU et le taux du marché à la date du paiement effectif sont traitées comme suit:
 - Pour les projets et les coûts AAP, les gains ou pertes de change sont crédités ou imputés au Fonds général.
 - Pour les fonds d'affectation spéciale et les comptes spéciaux, les gains ou pertes de change sont crédités ou imputés au fonds d'affectation spéciale ou compte spécial en question.
 - c) **Achat et vente de monnaies locales.** Lorsque des dollars des États-Unis sont convertis en une autre monnaie ou inversement, la différence entre le taux du marché et le taux pratiqué pour les opérations de l'ONU est imputée, comme gain ou perte de change, au Fonds général.

⇒ 2D4. *Contrats de change à terme*

18. En février 2006, le PAM a introduit une stratégie de couverture des risques de change entre l'euro et le dollar des États-Unis liés aux dépenses de personnel encourues au titre du budget AAP dans la zone euro (essentiellement au Siège). Le PAM a conclu au total 23 contrats de change à terme et a acheté à terme 4,1 millions d'euros par mois pendant la période comprise entre février 2006 et décembre 2007 (valeur totale des contrats: 115,4 millions de dollars). L'objectif de cette stratégie de couverture était de réduire sensiblement l'incertitude entourant la valeur en dollars des États-Unis des dépenses de personnel imputées au budget AAP par rapport aux montants prévus dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2006-2007. Lorsque les contrats de change à terme sont venus à échéance (un par mois pendant la période février 2006-décembre 2007), les pertes ou gains de change réalisés sur lesdits contrats par rapport au taux de change applicable aux opérations de l'ONU ont été comptabilisés dans les états financiers. Le montant total des gains de change pour la période comprise entre février 2006 et décembre 2007 a représenté 8,8 millions de dollars.

2E. Comptabilité d'exercice

19. Selon la comptabilité d'exercice, l'impact des opérations et autres événements est comptabilisé à la date de survenance et non à la date de réception des liquidités ou de paiement des engagements. Les opérations sont comptabilisées et reflétées dans les états financiers pour l'exercice auquel elles se rapportent.

⇒ 2E1. *Recettes*

a) Contributions en espèces

20. Les contributions en espèces comprennent:

- contributions en espèces au lieu de produits — comptabilisées sur la base de la valeur en espèces des contributions annoncées; et
- autres contributions en espèces — destinées à couvrir le coût du transport externe, et du transport terrestre, de l'entreposage et de la manutention (TTEM), d'autres coûts opérationnels directs (Autres COD), des coûts d'appui directs (CAD) et des coûts d'appui indirects (CAI).

b) Contributions en nature sous forme de produits

21. Les contributions en nature sous forme de produits sont évaluées sur la base des prix facturés par le donateur, des prix prévus par la Convention relative à l'aide alimentaire ou des prix pratiqués sur le marché mondial, selon le cas. Les contributions en produits annoncées au titre de la Convention relative à l'aide alimentaire sont normalement évaluées aux prix de la Convention pour chaque campagne agricole ou, sur demande du donateur, au prix du donateur.

c) Contributions en nature sous forme de services

22. Les contributions en services acceptables sont comptabilisées sur la base soit des prix sur le marché mondial, soit, lorsqu'il s'agit d'un service local, du prix contractuel fixé par le Directeur exécutif. Les contributions sous forme de services de personnel sont comptabilisées sur la base du coût standard du PAM.



d) Contributions reportées

23. Les contributions reportées sont des contributions en espèces pluriannuelles devant être utilisées, conformément aux instructions des donateurs, lors d'exercices futurs. Lors de la confirmation de ces contributions, la partie correspondante à l'exercice en cours est comptabilisée comme recette de l'exercice tandis que les parties spécifiquement affectées à des exercices futurs sont comptabilisées comme recettes reportées (voir la Note 11).

e) Contributions en espèces de contrepartie des gouvernements

24. Les contributions de contrepartie en espèces des gouvernements sont comptabilisées comme recettes lors de la confirmation du montant effectif que doivent verser les gouvernements hôtes conformément à leurs accords avec le PAM touchant l'étendue de leurs responsabilités en ce qui concerne la couverture des dépenses locales.

f) Contributions au titre des CAI

25. Les contributions au titre des CAI sont comptabilisées comme recettes imputées à des fonds distincts et apparaissent comme virements au Fonds général dans l'État I. Dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2006–2007, le Conseil a approuvé un taux de recouvrement des CAI de 7 pour cent sur les contributions aux programmes afin de couvrir les dépenses financées au titre du budget AAP. Pour les contributions bilatérales et fonds d'affectation spéciale, les taux de recouvrement des CAI varient entre 3 pour cent et 7 pour cent des coûts directs, et une commission de service de 4 pour cent est généralement perçue sur les accords avec des tierces parties. Dans certains cas, le Directeur exécutif autorise le non-recouvrement des CAI en application de l'article XIII.4 du Règlement général. Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, le montant du non-recouvrement des CAI autorisé a été de 1,7 million de dollars.

g) Recettes autres que les contributions des donateurs

26. Le produit des placements et les intérêts perçus sont comptabilisés comme recettes pendant l'exercice au cours duquel ils sont perçus. Les recettes correspondant aux primes du Compte d'auto-assurance sont comptabilisées une fois par trimestre, sur la base des estimations de l'activité annuelle, tandis que les recettes provenant de l'indemnité sont comptabilisées une fois réglées les réclamations à l'égard de tierces parties. Les recettes imputables à des comptes spéciaux qui financent l'acquisition de matériel ou de services sont comptabilisées lors de l'établissement des factures correspondant au matériel livré ou aux services fournis. Les autres recettes accessoires sont comptabilisées sur la base de l'exercice dans la mesure où cela peut être déterminé au moyen de l'accord correspondant.

⇒ 2E2. Dépenses

27. Les principes comptables applicables à la comptabilité des dépenses ont été modifiés à partir de l'exercice biennal 2006–2007.
28. Dans son rapport de novembre 2005 sur l'introduction des Normes comptables internationales (EB.2/2005/5-C/1), le Secrétariat a informé le Conseil qu'à partir de 2006, toutes les dépenses seraient comptabilisées sur la base du principe de livraison plutôt que sur la base de l'engagement au moyen de commandes.
29. Les stocks de produits disponibles au 31 décembre 2007 ne sont pas inclus dans l'inventaire mais sont comptabilisés comme dépenses afférentes aux produits.



30. Conformément aux procédures standard du PAM appliquées dans le cadre du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS), les dépenses sont comptabilisées lorsque les biens et les services ayant fait l'objet de commandes sont livrés ou rendus. Les dépenses encourues pendant l'exercice financier mais ne faisant pas l'objet de commandes, telles que les salaires, sont également comptabilisées.
31. Les montants dus au titre de biens ou de services qui ont été livrés ou rendus et qui ont été facturés ou ont fait l'objet d'un accord formel avec le fournisseur sont comptabilisés comme comptes créditeurs. Les montants dus au titre de biens ou de services qui ont été livrés ou rendus mais qui n'ont pas été facturés ou qui n'ont pas fait l'objet d'un accord formel avec le fournisseur sont comptabilisés comme dépenses à payer.
32. Étant donné la modification des principes applicables à la comptabilité des dépenses qui sont exposés dans les paragraphes précédents, les commandes non exécutées en fin d'exercice par lesquelles des biens ou des services n'ont pas été reçus à cette date ne seront plus comptabilisées en fin d'exercice. La valeur des commandes non exécutées a néanmoins été calculée afin de déterminer le montant des engagements en cours du Programme. Au 31 décembre 2007, les engagements en cours se montaient à 415 millions de dollars (588 millions de dollars au 31 décembre 2005).

2F. Comptabilisation sur la base des coûts standard des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international et au personnel du Siège

33. Les traitements et indemnités du personnel recruté sur le plan international et du personnel des services généraux du Siège sont fixés en fonction d'un barème prédéterminé de classes généralement appelé coûts standards.
34. Les dépenses de personnel afférentes aux fonctionnaires recrutés sur le plan international et aux fonctionnaires du Siège, qu'elles soient financées au titre du budget AAP ou des projets, sont comptabilisées sur la base des coûts standards conformément aux méthodes suivies pour l'exercice biennal 2004–2005 et les exercices précédents. Le Compte de péréquation des variations des dépenses de personnel a été créé pour refléter les variations entre les coûts standard et les dépenses effectives de personnel.

2G. Accords avec les tierces parties

35. Il arrive que le PAM conclue des accords avec des tierces parties dont les activités ne relèvent pas des opérations normales du Programme. Les recettes et décaissements découlant desdites activités apparaissent comme comptes débiteurs ou créditeurs dans le bilan au titre du Fonds général et non dans l'état des recettes et des dépenses du PAM.

2H. Surestaries et primes de célérité

36. Les surestaries sont les coûts encourus lorsque le chargement ou le déchargement des marchandises prend plus longtemps que le délai convenu, qui viennent s'ajouter au fret dû à l'armateur. Dans le cas de produits achetés franco à bord, les surestaries dans le port de chargement sont recouvrées du fournisseur des produits alimentaires. Les surestaries encourues au port de déchargement sont recouvrées de la partie chargée de l'opération, c'est-à-dire soit le gouvernement bénéficiaire, soit l'entreprise de déchargement.



37. Les primes de célérité correspondent aux économies réalisées lorsque le chargement ou le déchargement des marchandises est achevé avant l'expiration du délai convenu, et les montants correspondants sont déduits du fret dû à l'armateur. Dans le cas des produits achetés franco à bord, les primes de célérité au port de chargement sont payées au fournisseur de produits alimentaires. Les primes de célérité au port de déchargement, toutefois, sont payables soit au gouvernement bénéficiaire, soit à l'entreprise de déchargement.
38. Les comptes débiteurs au titre des surestaries correspondent aux montants nets à payer aux gouvernements ou aux entreprises en question.

2I. Engagements après la cessation de service et autres prestations dues au personnel

39. Dans un mémorandum daté du 27 mars 2007, le Secrétaire général adjoint et Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies a informé les autres organismes des Nations Unies de la décision prise par l'Organisation de comptabiliser les engagements dus après la cessation de service, et leur a demandé de faire de même dans leurs états financiers au 31 décembre 2007.
40. Dans son rapport au Conseil (WFP/EB.1/2008/6-B/1), le PAM a fait savoir que tous les engagements après la cessation de service et autres prestations dues au personnel seraient comptabilisés à partir de l'exercice biennal 2006-2007.
41. Les engagements après la cessation de service et autres prestations dues au personnel sont déterminés par des actuaires professionnels ou sont calculés par le PAM sur la base des données concernant le personnel et des versements passés.
42. Au 31 décembre 2007, les engagements correspondant aux paiements dus à la cessation de service des agents des services généraux basés au Siège, ainsi que les indemnités dues en cas de décès, accident ou maladie imputable au service, prestations médicales après la cessation de service, capital-décès et jours de congé annuel accumulés des agents des services généraux et des fonctionnaires du cadre organique relevant du Règlement du personnel de la FAO et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, de même que les montants correspondant à l'indemnité de rapatriement, à l'indemnité pour frais d'études et aux congés dans les foyers des fonctionnaires du cadre organique relevant du Règlement du personnel de la FAO ont été comptabilisés. Tout engagement concernant le personnel, comme les frais de rapatriement et de déménagement et les indemnités de départ sont couverts au moyen des sources de financement courantes.

NOTE 3: RESUME DES VARIATIONS DE PRESENTATION ET DES AJUSTEMENTS

3A. Fonds en espèces détenus à titre fiduciaire par les bureaux de pays

43. Depuis janvier 2005, le PAM a reclassé les fonds générés localement dans les catégories de fonds d'affectation spéciale ou d'accords avec des tierces parties. Tous les fonds générés localement avant janvier 2005 ont été convertis en fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2007.



3B. Dépenses à payer

44. Les dépenses à payer représentent des engagements de paiement de biens ou de services qui ont été livrés ou reçus mais qui n'ont pas été facturés ou qui n'ont pas fait l'objet d'un accord formel avec le fournisseur. Les dépenses à payer apparaissent dans les états financiers séparément des comptes créditeurs.

3C. Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs

45. Le Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs a été présenté comme réserve pour le montant autorisé moins le montant des avances non remboursées.

46. Depuis l'exercice biennal 2006–2007, les comptes débiteurs et créditeurs internes, ayant été éliminés, ne sont plus utilisés et n'apparaissent plus dans les états financiers.

3D. Ajustement des états financiers de 2004–2005

47. Les ajustements ci-après ont été apportés aux états financiers de 2004–2005 en conséquence des modifications des principes comptables applicables à la comptabilisation des dépenses sur la base des biens et des services livrés ou reçus en fin d'exercice.

a) État I – Recettes et dépenses et variations des soldes des fonds

(en milliers de dollars)

	Exercice précédent 2004–2005	Ajustement augm./dimin.)	Exercice précédent 2004–2005 (ajusté)
RECETTES			
Contributions en espèces	5 138 289	–	5 138 289
Contributions du Bureau chargé du Programme Iraq	17 022	–	17 022
Contributions en nature sous forme de produits	969 089	–	969 089
Contributions en nature sous forme de services	70 182	–	70 182
Contributions en espèces des gouvernements au titre des dépenses locales	3 242	–	3 242
Intérêts	54 785	–	54 785
Ajustements pour fluctuations de change	(37 946)	–	(37 946)
Recettes accessoires	95 463	–	95 463
TOTAL DES RECETTES	6 310 126	–	6 310 126
DÉPENSES			
Produits achetés	1 813 393	(40 049)	1 773 344
Produits en nature	978 918	11 976	990 894
Transport maritime et dépenses connexes	622 471	5 269	627 740
Transport terrestre, entreposage et manutention	1 277 701	(45 206)	1 232 495
Autres coûts opérationnels directs	427 400	(25 279)	402 121
Coûts d'appui directs	672 146	(17 662)	654 484
Dépenses d'administration et d'appui aux programmes	385 122	7 915	393 037
TOTAL DES DÉPENSES	6 177 151	(103 036)	6 074 115



<i>(en milliers de dollars)</i>			
	Exercice précédent 2004–2005	Ajustement augm./ (dimin.)	Exercice précédent 2004–2005 (ajusté)
Excédent (déficit) de recettes par rapport aux dépenses	132 975	103 036	236 011
Solde des fonds, début de l'exercice	1 832 054	484 977	2 317 031
Ajustements de contributions	(445 633)	–	(445 633)
Passation par pertes et profits de comptes débiteurs	(4 713)	–	(4 713)
Ajustements d'opérations de l'exercice précédent	(89 155)	–	(89 155)
Économies dues à l'annulation d'engagements au titre de l'exercice précédent	1 004	–	1 004
Virements des réserves	48 213	–	48 213
SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	1 474 745	588 013	2 062 758

48. Les montants ajustés représentent: i) la variation du montant des engagements par catégorie de coût pendant l'exercice biennal 2004–2005; et ii) les engagements en cours au 31 décembre 2003 au titre de l'exercice biennal 2002–2003 et des exercices biennaux antérieurs.

b) État II et État III

49. Les engagements en cours ont été réduits de 588 millions de dollars par rapport au montant total des engagements juridiques comptabilisés comme dépenses au 31 décembre 2005.

50. Les soldes des fonds ont été majorés de ce même montant de 588 millions de dollars.

51. Le solde des obligations au 31 décembre 2005, soit 8,7 millions de dollars, représente les dépenses à payer décaissées en 2006. Ces montants, joints aux dépenses à payer comptabilisées comme montants dus aux fournisseurs au 31 décembre 2005, pour un montant de 73,2 millions de dollars (81,9 millions de dollars au total), sont désormais comptabilisés séparément comme dépenses à payer dans l'État II.

3E. Reclassement des fonds afférents au "Pont aérien – opération Survie au Soudan"

52. Le 1^{er} janvier 2006, le solde de 3 millions de dollars du Fonds d'affectation spéciale pour le Pont aérien – opération Survie au Soudan a été transféré au Compte spécial des transports aériens. Ce transfert explique la différence entre les soldes d'ouverture des deux colonnes "Fonds général et comptes spéciaux" et "Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale".



3F. Bureau chargé du Programme Iraq

53. Aucune opération n'a été enregistrée au titre du Bureau chargé du Programme Iraq pendant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007. Les recettes comptabilisées séparément dans les états financiers de 2004–2005, soit 17 millions de dollars, ont été incorporées au poste "Contributions en espèces" de l'État I.

3G. Résumé des variations

54. L'impact des variations sur les soldes des fonds au 31 décembre 2005, par catégories d'activités, a été le suivant.

	<i>(en milliers de dollars)</i>			
	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Total PAM
SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	1 102 391	161 459	210 895	1 474 745
Ajustement des dépenses pour 2004–2005	97 865	(1 742)	6 913	103 036
Engagements en cours au 1 ^{er} janvier 2004	456 335	23 165	5 477	484 977
Soldes des fonds transférés de fonds d'affectation spéciale au Fonds général et comptes spéciaux	-	3 019	(3 019)	-
SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE (AJUSTÉS)	1 656 591	185 901	220 266	2 062 758

NOTE 4: LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME

55. Les liquidités et les placements à court terme au 31 décembre se décomposaient comme suit.

	<i>(en milliers de dollars)</i>	
	2007	2005
Comptes bancaires et liquidités du Siège		
Comptes bancaires et comptes du marché monétaire	275 566	194 232
Placements à court terme	893 370	895 088
Total partiel	1 168 936	1 089 320
Comptes bancaires et liquidités des bureaux de pays:		
En monnaies convertibles	51 383	40 349
En monnaies non convertibles	954	570
Total partiel	52 337	40 919
TOTAL	1 221 273	1 130 239



56. Les placements à court terme sont comptabilisés à leur valeur boursière.
57. Les principales considérations en ce qui concerne la gestion des placements, dans l'ordre de priorité, sont la sécurité du personnel, la liquidité et le rendement. Le portefeuille de placements à court terme est subdivisé en trois tranches ayant chacune un profil d'échéances distinct afin de gérer au mieux les risques que peut prendre le PAM. Chaque tranche comporte un budget établi sur la base d'un niveau spécifique de tolérance des risques et les fonds ne peuvent être placés que dans des titres à revenu fixe des catégories suivantes: liquidités et équivalents, bons du Trésor, titres de sociétés et d'État, titres garantis par des hypothèques et des avoirs.
58. Les placements à court terme se composent de cinq portefeuilles dynamiques confiés à trois gestionnaires de fonds. Pendant l'année, les gestionnaires des fonds ont respecté les normes de qualité minimum des avoirs fixées par le PAM, à savoir A- (ou BBB+ dans le cas de cotations séparées). La qualité moyenne des portefeuilles du PAM pour l'exercice biennal 2006–2007 a été AA. Les gestionnaires des fonds ont également respecté les directives du PAM en matière de placements et, en particulier, se sont abstenus de placer des fonds pour le compte du PAM dans des sociétés qui produisent, fabriquent ou distribuent des mines terrestres et autres armes antipersonnel ou ont recours au travail forcé ou obligatoire ou au travail des enfants

NOTE 5: COMPTES DEBITEURS

59. Les comptes débiteurs au 31 décembre se décomposaient comme suit.

	<i>(en milliers de dollars)</i>	
	2007	2005
Avances aux fournisseurs	48 731	93 131
Comptes débiteurs au titre des accords avec des tierces parties:		
Comptes débiteurs de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations	17 266	–
Régime préférentiel de transports	8 096	–
Surestaries à recevoir des gouvernements bénéficiaires et des fournisseurs	2 338	1 451
Intérêts à recevoir sur le Compte spécial des prêts et des placements	50 832	47 495
Avances au personnel	19 627	21 136
Comptes débiteurs des bureaux de pays	6 017	10 019
Indemnités d'assurance à recevoir	8 978	23 657
Intérêts échus	4 173	3 866
Remboursements de la TVA	30 175	4 059
Autres comptes débiteurs	11 211	8 189
Avance au PNUD*	5 602	6 056
Avances aux projets par le biais du Mécanisme d'avance au titre des contributions annoncées	75 259	57 567
Montants à recevoir par le biais du Mécanisme d'avances au titre des CAD	–	10 521
Total partiel	288 305	287 147



	<i>(en milliers de dollars)</i>	
	2007	2005
Moins écritures à annuler		
Avances aux projets par le biais du Mécanisme d'avance au titre des contributions annoncées	75 259	57 567
Mécanisme d'avances au titre des CAD	–	10 521
TOTAL	213 046	219 059

* Le PNUD fournit chaque mois aux bureaux de pays du PAM des services de gestion des états de paie, de paiements et autres pour lesquels le PAM avance des fonds au PNUD sur une base mensuelle, ou selon que de besoin. Le montant des avances du PAM au PNUD s'entend net de la valeur des services fournis par le PNUD.

60. Depuis l'exercice biennal 2006–2007, le montant des avances prélevées sur le Mécanisme d'avances au titre des CAD et les montants recouvrés de ce chef pour des projets sont comptabilisés directement comme virement aux réserves/dotation des réserves.

NOTE 6: CONTRIBUTIONS A RECEVOIR

61. Les contributions à recevoir au 31 décembre 2007 reflétaient les opérations ci-après.

SOLDE DES CONTRIBUTIONS À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2007 (en milliers de dollars)

	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités			Fonds général et comptes spéciaux			Total			Exercice biennal précédent 2004–2005
	En nature	Autres ajustements	Total	En nature	Autres ajustements	Total	En nature	Autres ajustements	Total	
Solde des contributions à recevoir au 1^{er} janvier 2006	244 600	1 044 101	1 288 701	460	29 627	30 087	245 060	1 073 728	1 318 788	1 748 600
Plus (moins):										
Nouvelles contributions	847 212	4 408 254	5 255 466	985	37 568	38 553	848 197	4 445 822	5 294 019	5 077 343
Contributions reportées	–	63 204	63 204	–	87 430	87 430	–	150 634	150 634	–
Recettes	(882 016)	(4 234 146)	(5 116 162)	(1 185)	(93 472)	(94 657)	(883 201)	(4 327 618)	(5 210 819)	(5 127 313)
Ajustement de la valeur des contributions à recevoir	(34 871)	(142 686)	(177 557)	(261)	(895)	(1 156)	(35 132)	(143 581)	(178 713)	(266 325)
Passation par pertes et profits des contributions à recevoir	–	(10)	(10)	–	–	–	–	(10)	(10)	(2 843)
Ajustements d'opérations de l'exercice précédent	263	(1 040)	(777)	–	154	154	263	(886)	(623)	(84 364)
Autres ajustements	(6 563)	(58 341)	(64 903)	1	21 800	21 801	(6 562)	(36 540)	(43 103)	(26 310)
Solde des contributions à recevoir au 31 décembre 2007	168 625	1 079 336	1 247 961	–	82 212	82 212	168 625	1 161 548	1 330 173	1 318 788



62. Pour ce qui est des années de confirmation des contributions annoncées, 84,4 pour cent et 10,4 pour cent des contributions à recevoir sont imputables à 2007 et 2006 respectivement, et 5,2 pour cent à 2005 et aux années précédentes, comme l'indique le tableau ci-après.

ANCIENNETÉ DES CONTRIBUTIONS À RECEVOIR				
	2007		2005	
	<i>(en milliers de dollars)</i>	%	<i>(en milliers de dollars)</i>	%
Année de confirmation:				
2007	1 122 055	84,4	–	–
2006	138 807	10,4	–	–
2005	53 339	4,0	945 723	71,7
2004	2 840	0,2	142 381	10,8
2003 et années antérieures	13 132	1,0	230 684	17,5
Total	1 330 173	100	1 318 788	100

NOTE 7: PLACEMENTS A LONG TERME

63. Les placements à long terme sont des placements en *Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities* (STRIPS) du Trésor des États-Unis, qui sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et qui sont censés être détenus jusqu'à échéance. Le coût total des STRIPS restants au 31 décembre 2007 était de 55,2 millions de dollars, montant comprenant les parties à court terme et à long terme des placements. La valeur boursière de ces STRIPS au 31 décembre 2007 était de 88,9 millions de dollars (75,6 millions de dollars au 31 décembre 2005).

64. Les STRIPS sont des titres de placement du Trésor des États-Unis achetés en septembre 2001 qui viennent à échéance dans 30 ans, en 2032, pour garantir le paiement des intérêts et du principal d'un prêt de produits conclu avec un organisme gouvernemental.

65. Au 31 décembre 2007, le coût des STRIPS se décomposait comme suit.

	<i>(en milliers de dollars)</i>
	2007
Coût des STRIPS au 31 décembre 2007	55 168
Moins: Portion venant à échéance en moins de 12 mois et incluse dans les placements à court terme	1 527
Total des placements à long terme, 31 décembre 2007	53 641



NOTE 8: BATIMENTS ET MATERIEL, MOBILIER ET VEHICULES

66. Le coût des bâtiments, du matériel, du mobilier et des véhicules légers et lourds est imputé aux dépenses et n'est pas capitalisé. Leur coût historique total au 31 décembre 2007 était de 225 millions de dollars (201,1 millions de dollars au 31 décembre 2005).
67. Pendant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, les acquisitions d'actifs ont représenté 65,1 millions de dollars, et les aliénations/passations par pertes et profits, 41,2 millions de dollars (75 millions et 21,5 millions de dollars respectivement au 31 décembre 2005).

NOTE 9: COMPTES CREDITEURS

68. Les comptes créditeurs au 31 décembre se décomposaient comme suit.

	<i>(en milliers de dollars)</i>	
	2007	2005
Comptes créditeurs des fournisseurs ^{a)}	96 839	63 776
Comptes créditeurs au titre des accords avec des tierces parties:		
Montants dus à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organisations	–	26 707
Régime préférentiel de transports	–	6 152
Primes de célérité, déduction faite des surestaries	–	130
Indemnités d'assurance payables à des donateurs	26 072	21 794
Montants dus aux donateurs au titre de projets clos	50 446	40 769
Montants dus au titre de la TVA	30 503	4 107
Comptes de compensation de la Trésorerie	1 533	12 154
Autres comptes créditeurs	19 307	35 357
Montants dus au Fonds pour les prestations dues au personnel (voir la Note 12A3)	10 211	3 953
Prestations dues au personnel non financées ^{b)} (voir Note 12C)	82 713	
Avances aux projets par le biais du Mécanisme d'avance au titre des contributions annoncées	75 259	57 567
Avances de CAD à recouvrer sur les fonds des projets	–	10 521
Total partiel	392 883	282 987
Moins écritures à annuler:		
Avances aux projets par le biais du Mécanisme d'avance au titre des contributions annoncées	75 259	57 567
Avances de CAD à recouvrer sur les fonds des projets	–	10 521
Total	317 624	214 899

^{a)} Un montant de 73 200 dollars de dépenses à payer comptabilisées sous la rubrique des comptes créditeurs des fournisseurs au 31 décembre 2005 apparaît désormais séparément sous la rubrique des dépenses à payer dans l'État II.

^{b)} Les engagements au titre des prestations dues au personnel apparaîtront sous la rubrique des "Provisions" conformément aux normes IPSAS.



69. Depuis l'exercice biennal 2006–2007, le montant des avances prélevées sur le Mécanisme d'avances au titre des CAD et les montants recouverts de ce chef pour des projets sont comptabilisés directement comme virement aux réserves/dotation des réserves.

NOTE 10: DEPENSES A PAYER

70. Depuis l'exercice biennal 2006–2007, les dépenses à payer sont présentées sous une rubrique distincte, Engagements courants, dans l'État II. Dans les exercices biennaux précédents, elles apparaissaient sous les rubriques des comptes et engagements non réglés.

71. Le montant total des dépenses à payer au 31 décembre 2007 se décomposait comme suit:

	<i>(en milliers de dollars)</i>	
	2007	2005
Biens et services reçus	196 940	73 164
Engagements au titre des prestations dues au personnel (Note 12C)	25 659	–
Autres dépenses à payer	–	8 700
Total	222 599	81 864

NOTE 11: CONTRIBUTIONS REPORTEES

72. Pendant l'exercice biennal 2006–2007, plusieurs donateurs ont stipulé que leurs contributions pluriannuelles confirmées en 2006–2007 devraient être utilisées lors d'exercices futurs. Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, le montant de ces contributions reportées s'établissait au total à 150,6 millions de dollars [(voir la Note 2E1d)].

NOTE 12: PRESTATIONS DUES AU PERSONNEL

73. Comme signalé dans la Note 2I et conformément à la décision adoptée par l'Organisation des Nations Unies concernant la comptabilisation des engagements correspondant aux prestations dues à la cessation de service, le PAM a adopté pour principe comptable de comptabiliser tous les engagements dus à la cessation de service et autres prestations dues au personnel à compter de l'exercice biennal 2006–2007. Le PAM a déjà informé le Conseil (WFP/EB.1/2008/6-B/1) que ces engagements seraient comptabilisés au 31 décembre 2007 en prévision de l'application des normes IPSAS en 2008. Ces engagements apparaissent sous la rubrique du Fonds pour les prestations dues au personnel (voir la Note 12A), conformément à la présentation suivie lors de l'exercice biennal précédent, ainsi que sous la rubrique des Autres prestations dues au personnel.

12A. Fonds pour les prestations dues au personnel

74. Les fonctionnaires du PAM répondant aux conditions requises ont droit à certaines prestations à leur cessation de service. Le Fonds pour les prestations dues au personnel comprend le Plan d'assurance-maladie après la cessation de service, le Régime des



indemnités pour cessation de service et le Fonds de réserve du plan d'indemnisation. Les engagements que les prestations ainsi dues au personnel représentent pour le PAM ont été déterminés en consultant des actuaires professionnels et sur la base d'hypothèses économiques et démographiques propres au PAM.

⇒ 12A1. Définitions

75. Le Plan d'assurance-maladie après la cessation de service permet aux fonctionnaires à la retraite et aux membres de leur famille remplissant les conditions requises de participer au Plan d'assurance médicale de base. Le rapport d'évaluation actuarielle de 2007 est parvenu à la conclusion que les engagements cumulés au 31 décembre 2007 au titre du Plan d'assurance-maladie étaient de 150,5 millions de dollars.
76. Le Régime des indemnités pour cessation de service s'applique à tous les agents des services généraux en poste à Rome. Le rapport d'évaluation actuarielle de 2007 est parvenu à la conclusion que les engagements cumulés au 31 décembre 2007 au titre du Régime des indemnités pour cessation de service étaient de 19,7 millions de dollars.
77. Le Fonds de réserve du plan d'indemnisation a pour objet de couvrir les indemnités dues à tous les fonctionnaires, employés et personnes à leur charge, en cas de décès, maladie ou accident imputable au service. Le rapport d'évaluation actuarielle de 2007 est parvenu à la conclusion que les engagements cumulés au titre du Fonds de réserve du plan d'indemnisation au 31 décembre 2007 étaient de 3 millions de dollars.

⇒ 12A2. État des recettes et des dépenses

78. L'état des recettes et des dépenses du Fonds pour les prestations dues au personnel de ces trois plans (Plan d'assurance-maladie après la cessation de service, Régime des indemnités pour cessation de service et Fonds de réserve du plan d'indemnisation) au 31 décembre est indiqué ci-après.

	<i>(en milliers de dollars)</i>	
	2007	2005
RECETTES		
Revenu des placements (net des frais de placement)	16 440	12 330
Contributions du PAM		
Financée	20 298	3 420
Non financée	62 327	–
Gain (perte) de réévaluation	497	(84)
Total des recettes	99 562	15 666
DÉPENSES		
Paiements de prestations	5 824	3 411
Droits actuariels	85	67
Total des dépenses	5 909	3 478
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	93 653	12 188
Solde des Fonds en début d'exercice	79 550	67 362
SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	173 203	79 550



⇒ 12A3. *État des actifs et des soldes des Fonds*

79. L'on trouvera ci-après l'état des actifs et des soldes des Fonds des trois plans au 31 décembre.

	<i>(en milliers de dollars)</i>	
	2007	2005
AVOIRS		
Montants dus par le PAM (voir la Note 9)		
Capitalisés	10 211	3 953
Non capitalisés	62 327	–
Placements		
Obligations	53 533	42 549
Actions	47 132	33 048
	100 665	75 597
Total des actifs	173 203	79 550
SOLDE DES FONDS		
Solde des fonds	173 203	79 550

80. Les ressources du Fonds pour les prestations dues au personnel sont placées sur la base d'une étude du passif; 60 pour cent du portefeuille est placé dans des titres mondiaux à revenu fixe et 40 pour cent dans des actions d'entreprises d'envergure mondiale. Le Fonds est administré par deux gestionnaires externes des placements en vertu de mandats qui reflètent le caractère à long terme des engagements que les placements doivent couvrir.

81. Les placements du Fonds pour les prestations dues au personnel sont comptabilisés à leur valeur boursière.

⇒ 12A4. *Avoirs du Fonds pour les prestations dues au personnel et engagements actuariels*

82. Au 31 décembre 2007, la valeur totale des avoirs du Fonds pour les prestations dues au personnel était égale aux engagements actuariels, calculés selon les nouveaux principes comptables, qui veulent que tous les engagements dus à la cessation de service et autres prestations dues au personnel doivent être comptabilisés en fin d'exercice. La valeur totale de ces avoirs se décomposait comme suit.

	<i>(en milliers de dollars)</i>	
	2007	2005
Total des avoirs au 31 décembre	173 203	79 550
Moins évaluation actuarielle des engagements:		
Plan d'assurance-maladie après la cessation de service	150 501	94 617
Régime des indemnités pour cessation de service	19 683	13 650
Plan d'indemnisation du personnel	3 019	2 941
Total des engagements	173 203	111 208
Excédent des engagements actuariels sur l'actif	–	31 658



83. Le montant des engagements correspondant aux prestations dues à la cessation de service a atteint 173,2 millions de dollars au 31 décembre 2007, contre 111,2 millions de dollars au 31 décembre 2005. Les engagements correspondant au Plan d'assurance-maladie après la cessation de service ont augmenté sous l'effet de plusieurs facteurs, dont les suivants: i) l'accroissement des prestations dues aux participants en service actif; ii) la diminution projetée du taux de mortalité futur; iii) l'augmentation du rythme auquel les prestations augmenteront avec l'âge; iv) la hausse du coût des services médicaux; v) la comptabilisation sur une période plus courte des engagements correspondant aux prestations dues après la retraite aux fonctionnaires actuellement en activité; et vi) des prévisions des demandes de remboursement de frais médicaux fondées sur une moyenne de deux ans du coût des services médicaux, ajusté sur la base des taux de change actuels.
84. En ce qui concerne les indemnités pour cessation de service, l'augmentation des engagements est imputable principalement à des hausses plus fortes que prévues des traitements des fonctionnaires de la catégorie des services généraux basés à Rome et le raffermissement de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, ainsi qu'à l'accroissement du nombre de fonctionnaires en service actif et de la durée moyenne de leurs services.
85. Les engagements au titre du Plan d'indemnisation sont demeurés inchangés par rapport à 2005.
86. Selon les estimations figurant dans le Rapport d'évaluation actuarielle de 2007, le Fonds pour les prestations dues au personnel a prévu, pour 2008, un encours de 11 millions de dollars au titre des fonctionnaires en service actif.

12B. Autres prestations dues au personnel

87. Les autres prestations dues au personnel se composent des autres prestations versées à la cessation de service (par exemple jours de congé annuel accumulés, capital-décès et indemnité de rapatriement) et d'autres engagements (indemnité pour frais d'études, congé dans les foyers, jours de congé annuel accumulés et autres prestations dues au personnel sur le terrain). D'autres engagements découlent de cessations de service volontaires ou involontaires, comme en cas de décès, et comprennent également les prestations fournies au personnel en service actif. Au 31 décembre 2007, les autres prestations dues au personnel s'élevaient au total à 46 millions de dollars, dont 20 millions de dollars calculés par des actuaires professionnels et 26 millions de dollars calculés par le PAM sur la base des données concernant le personnel et les versements passés.
88. Le Rapport d'évaluation actuarielle de 2007 a évalué à 2 millions de dollars le coût des autres prestations liées à la cessation de service pour les fonctionnaires en service actif.

12C. Résumé des engagements cumulés au titre des prestations dues au personnel

89. Au 31 décembre 2007, le montant total des prestations dues à la cessation de service et des prestations dues au personnel représentait 219,2 millions de dollars. Sur ce chiffre, 108,4 millions de dollars ne sont pas capitalisés. Le montant de ces engagements se décomposait comme suit.

(en milliers de dollars)

	Évaluation actuarielle	Évaluation du PAM	Total, prestations dues au personnel	Engagements capitalisés	Engagements non capitalisés
Fonds pour les prestations dues au personnel					
Plan d'assurance-maladie après la cessation de service	150 501	–	150 501	90 654	59 847
Régime des indemnités pour cessation de service	19 683	–	19 683	19 683	–
Plan d'indemnisation	3 019	–	3 019	539	2 480
Total	173 203	–	173 203	110 876	62 327
Autres prestations dues au personnel					
a) Autres prestations liées à la cessation de service					
Jours de congé annuel accumulés ^{a)}	3 720	–	3 720	–	3 720
Capital-décès	1 537	107	1 644	–	1 644
Primes de rapatriement	14 829	–	14 829	–	14 829
Autres prestations dues au personnel de terrain	–	193	193	–	193
Total partiel	20 086	300	20 386	–	20 386
b) Autres engagements					
Jours de congé annuel accumulés ^{b)}	–	16 615	16 615	–	16 615
Indemnité pour frais d'études	–	4 138	4 138	–	4 138
Congé dans les foyers	–	4 906	4 906	–	4 906
Total partiel	–	25 659	25 659	–	25 659
Total	20 086	25 959	46 045	–	46 045
Total, prestations dues au personnel	193 289	25 959	219 248	110 876	108 372

Décomposition des engagements non capitalisés au titre des prestations dues au personnel:

Indemnités pour cessation de service et autres engagements connexes comptabilisés sous la rubrique des comptes créditeurs (voir la Note 9)

Fonds pour les prestations dues au personnel	62 327	
Autres prestations liées à la cessation de service	20 386	82 713
Engagements correspondant aux prestations courantes comptabilisées sous la rubrique des dépenses à payer (voir la Note 10)		25 659
Total		108 372

^{a)} Valeur des jours de congé annuel accumulés par le personnel lors de la cessation de service.

^{b)} Valeur des jours de congé annuel accumulés par les fonctionnaires du PAM en service actif, y compris le personnel recruté sur le plan national pour des périodes de durée déterminée.



12D. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

90. Le PAM est une organisation membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, établie par l'Assemblée générale des Nations Unies pour financer les pensions, les indemnités en cas de décès et d'invalidité et les prestations connexes. La Caisse des pensions est un régime de retraite par capitalisation. L'obligation financière de l'Organisation à l'égard de la Caisse commune des pensions consiste à verser la cotisation statutaire qui lui est prescrite au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir un déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Au moment où le présent rapport a été élaboré, ces dispositions n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale.

NOTE 13: RESERVES

91. Les réserves sont établies par le Conseil d'administration comme mécanismes de couverture ou de financement d'activités spécifiques dans des conditions déterminées. Il existe actuellement les cinq réserves suivantes.

<i>(en milliers de dollars)</i>			
	Note	2007	2005
Réserve opérationnelle	13A	51 089	57 000
Compte d'intervention immédiate	13B	41 495	30 768
Mécanisme d'avances au titre des CAD	13C	38 964	49 479
Compte de péréquation AAP	13D	8 589	122 106
Compte de péréquation des variations des dépenses de personnel	13E	–	–
Total		140 137	259 353

92. Le mouvement net des réserves en 2006–2007 est résumé comme suit.

<i>(en milliers de dollars)</i>	
Solde au 1^{er} janvier 2006	259 353
Réduction des réserves en 2006–2007:	
Virements nets des réserves (Note 17B)	(109 942)
Mouvements du CII en 2006–2007 (montant net)	(9 274)
Montant total net de la réduction	(119 216)
Solde au 31 décembre 2007	140 137



13A. RESERVE OPERATIONNELLE ET MECANISME D'AVANCE AU TITRE DES CONTRIBUTIONS ANNONCEES

93. Conformément à l'article 10.5 du Règlement financier, le Fonds général doit comprendre une Réserve opérationnelle qui sert à assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources.
94. À sa trente-huitième session, en 1994, le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, prédécesseur du Conseil, a décidé de fixer le montant de la Réserve opérationnelle à 57 millions de dollars. La Réserve opérationnelle est demeurée à ce niveau depuis lors.
95. En février 2005, le Conseil a approuvé (décision 2005/EB.1/7) la création d'un mécanisme de préfinancement d'un montant maximum de 180 millions de dollars pour garantir le financement continu des projets en attendant la confirmation des contributions attendues, conformément aux paramètres établis de gestion des risques. La Réserve opérationnelle doit être utilisée dans les cas où il est fait une avance par le biais du Mécanisme d'avance au titre des contributions annoncées et où la contribution attendue devant garantir l'avance ne se matérialise pas.
96. Pendant l'exercice biennal 2006–2007, le Directeur exécutif a approuvé la passation par pertes et profits de l'encours du préfinancement accordé pour la réalisation d'un des projets en janvier 2005. Sur le montant initial du prêt, soit 15,8 millions de dollars, le Comité du crédit du PAM a déterminé que 5,9 millions de dollars ne pourraient pas être recouverts, compte tenu: i) de l'ancienneté du prêt; ii) des recettes apportées au projet; et iii) de la dégradation de la qualité de la garantie ainsi que des recettes pouvant servir de garantie. Le prêt, accordé sur la base d'une contribution attendue qui ne s'est jamais matérialisée, a été porté au débit de la Réserve opérationnelle, ce qui a ramené le niveau de celle-ci de 57 millions à 51,1 millions de dollars.
97. L'article 10.6 du Règlement financier prévoit que les montants prélevés sur la Réserve opérationnelle lui sont reversés dès que possible sur les contributions reçues aux fins pour lesquelles le prélèvement a été effectué. À la fin de chaque exercice, le Directeur exécutif détermine celles de ces contributions qui ne sont pas recouvrables et au titre desquelles des dépenses ont été encourues et demande au Conseil d'administration d'approuver la reconstitution de la Réserve opérationnelle au moyen de la partie non affectée du Fonds général. Cette demande est formulée au moment de la présentation des comptes vérifiés de l'exercice biennal.
98. Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, le solde des avances accordées pour l'exécution de projets du PAM par le Mécanisme d'avance au titre des contributions annoncées a représenté 75,3 millions de dollars, comme indiqué ci-dessous.

		<i>(en milliers de dollars)</i>	
Solde au 1^{er} janvier 2006			57 567
Plus (moins):			
Avances accordées pendant l'exercice biennal		121 996	
Montants recouverts de projets		(98 379)	
Remboursement de la Réserve opérationnelle pour le prêt du Mécanisme d'avance au titre des contributions annoncées pour un projet en République démocratique du Congo		(5 925)	17 692
Solde au 31 décembre 2007			75 259

13B. Compte d'intervention immédiate

99. Le Compte d'intervention immédiate (CII) a été créé en décembre 1991 par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire comme mécanisme souple de mobilisation de ressources pour permettre au Programme de procéder rapidement à l'achat de vivres et à la livraison de l'aide alimentaire nécessaires pour répondre à des besoins urgents. En novembre 1995, le Conseil a décidé de regrouper le Mécanisme d'autorisation de services logistiques d'urgence et le CII pour que ce dernier puisse servir à financer des coûts non liés à l'aide alimentaire. En octobre 2004, le Conseil a approuvé un niveau minimal annuel du CII de 70 millions de dollars (décision 2004/EB.3/31).

100. Le CII est alimenté par les contributions des donateurs et, avec le consentement des donateurs intéressés, par les primes d'assurance dues pour les pertes de produits et par les intérêts produits par le placement des fonds dus aux donateurs au titre de programmes bilatéraux.

101. Les mouvements enregistrés pendant l'exercice biennal clos le 31 décembre ont été les suivants.

		<i>(en milliers de dollars)</i>	
		2007	2005
Solde d'ouverture		30 768	32 671
Plus (moins):			
Financement provenant du Compte de péréquation AAP ^{a)}		20 000	20 000
Reconstitutions – nouvelles contributions		59 741	43 472
Remboursements – montants recouverts au titre des projets		214 541	95 831
Montants utilisés pour des projets		(283 555)	(161 206)
Solde au 31 décembre		41 495	30 768

^{a)} Pour l'exercice biennal 2006–2007, le Conseil a approuvé la reprogrammation au profit du CII d'un montant de 20 millions de dollars provenant du Compte de péréquation AAP (décision 2006/EB.A/16).



13C. Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs

102. En janvier 1999, le Conseil a approuvé l'utilisation du Fonds général comme mécanisme de garantie des avances faites en cas de besoin au titre des CAD afin de permettre au Directeur exécutif de continuer à assurer le financement de ces coûts en attendant la confirmation des contributions. Le Mécanisme d'avances au titre des CAD, dont le montant approuvé est de 60 millions de dollars, est l'instrument de garantie de l'exécution des projets en attente de contributions aux CAD (décision 2003/EB.3/6).

103. Comme signalé au Conseil en 2005 (WFP/EB.A/2005/6-E/1), l'utilisation du Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs a été élargie aux autres coûts opérationnels directs.

104. Les mouvements du Mécanisme d'avances au titre des CAD enregistrés pendant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 ont été les suivants.

	<i>(en milliers de dollars)</i>
Solde au 1^{er} janvier 2006	49 479
Moins:	
Avances à des projets et aux comptes spéciaux – net des remboursements	(10 515)
Solde au 31 décembre 2007	38 964

105. Les montants nets virés du Mécanisme d'avances au titre des CAD sont inclus dans les fonds alloués aux différentes catégories d'activités. Les montants avancés et recouvrés pendant l'exercice biennal clos le 31 décembre ont été les suivants.

	<i>(en milliers de dollars)</i>	
	2007	2005
Solde d'ouverture	10 520	15 934
Plus avances faites pendant l'exercice biennal	111 677	186 738
Moins recouvrements d'avances	(101 162)	(192 152)
Solde au 31 décembre	21 035	10 520
ANCIENNETÉ DES AVANCES PAR ANNÉE:		
2007	19 551	–
2006	955	–
2005	529	9 182
2004 et années antérieures	–	1 338
Total	21 035	10 520

13D. Compte de péréquation AAP

106. Le Compte de péréquation AAP est une réserve qui a été constituée en 2002 pour couvrir les différences éventuelles entre les recettes provenant du recouvrement des CAI et les dépenses AAP pour un exercice biennal. Pendant l'exercice biennal 2006–2007, les mouvements de ce compte ont été les suivants.

<i>(en milliers de dollars)</i>	
Solde au 1^{er} janvier 2006	122 106
Utilisation approuvée par le Conseil:	
Projet sur les normes IPSAS ^{a)}	(3 700)
Virement au CII ^{a)}	(20 000)
Projet WINGS II ^{b)}	(15 000)
Fonds d'équipement ^{b)}	(4 000)
Gestion axée sur les résultats ^{c)}	(3 500)
Renforcement de la gestion financière ^{c)}	(2 000)
Variations des dépenses de personnel ^{d)}	(45 481)
	(93 681)
Virement du solde du budget AAP de l'exercice biennal en cours	(19 836)
Solde au 31 décembre 2007	8 589

^{a)} 2006/EB.A/16

^{b)} 2005/EB.2/9 v)

^{c)} 2005/EB.2/9 vi)

^{d)} 2007/EB.1/5 i)

^{e)} 2005/EB.2/9 ii)

13E. Compte de péréquation des variations des dépenses de personnel

107. Les dépenses de personnel sont calculées sur la base des coûts standard pendant l'exercice. Toutes les variations entre les coûts standard et les coûts effectifs sont imputées au Compte de péréquation des variations des dépenses de personnel.

108. Au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, les dépenses effectives de personnel ont dépassé les coûts standard de 83,2 millions de dollars (la variation des dépenses de personnel pour l'exercice biennal 2004–2005 a été de 79,2 millions de dollars). Cette variation est imputable aux facteurs suivants: i) la modification du barème des traitements des fonctionnaires aussi bien du cadre organique que de la catégorie des services généraux (le barème des traitements des agents des services généraux a été relevé de plus de 12 pour cent à la suite d'une enquête sur les conditions d'emploi locales); ii) les modifications apportées au montant, à la périodicité et au nombre des indemnités du personnel, le principal changement étant l'introduction de l'indemnité de subsistance dans le cadre des opérations spéciales; iii) les différences d'échelon moyen dans une classe donnée; iv) les changements concernant le nombre et le coût de la réaffectation du personnel; v) les fluctuations des taux de change, qui ont eu pour effet de relever l'indemnité de poste dans la plupart des lieux d'affectation; et vi) les coûts des prestations dues au personnel en activité.

109. Tous ces facteurs ayant entraîné une augmentation des dépenses de personnel, la variation à la hausse de 83,2 millions de dollars a été imputée comme dépenses au budget AAP et au Fonds général pour des montants de 45,5 millions et 37,7 millions de dollars, respectivement.



NOTE 14: COÛTS D'APPUI

110. Les coûts d'appui directs (CAD) et les dépenses d'administration et d'appui aux programmes (AAP) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 se décomposent comme suit.

COÛTS D'APPUI – CAD ET AAP POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007 (en milliers de dollars)

	Catégories d'activités CAD	Fonds général et comptes spéciaux			Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Total	Exercice biennal précédent 2004–2005 (ajusté)
		AAP	CAD	Total			
Dépenses de personnel*	438 086	363 122	97 789	460 911	66 493	965 490	769 194
Dépenses hors personnel	130 218	60 518	72 448	132 966	12 557	275 741	278 326
Total des coûts d'appui	568 304	423 640	170 237	593 877	79 050	1 241 231	1 047 520

* L'expression "dépenses de personnel" englobe les dépenses afférentes aux services fournis par les fonctionnaires du PAM, les consultants et les autres agents titulaires d'engagements de courte durée. Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas 14,9 millions de dollars de dépenses de personnel pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 (12,6 millions de dollars en 2004–2005) qui ont été encourues et comptabilisées au titre des autres coûts opérationnels directs. Le montant total des dépenses de personnel pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 a été de 980,4 millions de dollars (781,8 millions de dollars en 2004–2005). La rubrique du TTEM comprend également certains éléments de dépenses de personnel qui n'ont pas pu être individualisées avec précision étant donné qu'elles sont payées directement au niveau des bureaux de pays et ne sont pas reflétées dans les états de paie. Le montant total des coûts d'appui s'entend déduction faite d'écritures à éliminer représentant 22,2 millions de dollars (26,2 millions de dollars en 2004–2005) du montant de 1 241,2 millions de dollars correspondant aux coûts d'appui (1 047,5 millions de dollars en 2004–2005) figurant dans l'État I.

Analyse du total:		(en milliers de dollars)		
	Total	Moins: Éliminations	Solde	
Coûts d'appui directs:				
Catégories d'activités CAD	586 084	17 780	568 304	
Fonds général et comptes spéciaux	172 290	2 053	170 237	
Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	79 519	469	79 050	817 591
Dépenses d'administration et d'appui aux programmes	425 513	1 873		423 640
TOTAL	1 263 406	22 175		1 241 231



NOTE 15: AJUSTEMENTS DE CONTRIBUTIONS

111. Les ajustements de contributions sont les opérations réalisées pendant l'exercice biennal 2006–2007 qui ne sont pas considérées comme faisant partie des recettes et des dépenses courantes. Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, ces opérations se décomposent comme suit.

(en milliers de dollars)

	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Total des Fonds du PAM	Ajustements d'opérations de l'exercice précédent 2004–2005
Reprogrammation de soldes de fonds non utilisés	39 278	–	–	39 278	79 194
Soldes de fonds non utilisés – remboursés	15 396	–	55 739	71 135	56 496
Soldes de fonds non utilisés – remboursables	10 006	–	–	10 006	40 769
Passation par pertes et profits des contributions à recevoir	10	–	–	10	2 843
Ajustement de la valeur des contributions à recevoir	177 557	1 156	–	178 713	266 331
Total	242 247	1 156	55 739	299 142	445 633

112. L'on entend par reprogrammation l'utilisation des fonds excédentaires provenant de projets financièrement clos.

113. Les montants remboursés et remboursables représentent les fonds non dépensés provenant de projets financièrement clos. Les montants remboursés sont les fonds restitués aux donateurs et les montants remboursables sont les fonds qui ont été mis en réserve comme étant dus aux donateurs. Lorsque les donateurs demandent que les fonds en question soient virés à leurs comptes généraux bilatéraux, ces virements sont comptabilisés comme remboursements.

114. Une provision pour créance douteuse est constituée lorsqu'une contribution à recevoir a été considérée comme pouvant être engagée et que des dépenses ont déjà été encourues mais qu'il est peu probable que la contribution soit reçue. Les provisions exigent un virement du Fonds général et doivent être approuvées par le Directeur exécutif dès lors que leur montant dépasse 5 000 dollars.

115. Lorsqu'une contribution a été comptabilisée comme recette et que la contribution a été versée mais qu'il n'a pas été encouru de dépenses et que le montant à recevoir n'est plus nécessaire pour l'exécution du projet correspondant ou n'est plus disponible, la contribution est réduite.

NOTE 16: AJUSTEMENTS D'OPERATIONS D'EXERCICES PRECEDENTS

116. Les ajustements d'opérations d'exercices précédents affectent les recettes et les dépenses d'exercices antérieurs mais pas des exercices en cours. Les ajustements opérés en 2006-2007 ont été les suivants.

	<i>(en milliers de dollars)</i>			
	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Total des Fonds du PAM
Ajustements d'opérations de l'exercice précédent	777	(154)	(767)	(145)
Apurement des GR/IR et autres comptes créditeurs à solde nul	(6)	(5 294)	–	(5 300)
Remboursement à la Banque mondiale de l'équipe FITTEST	–	4 095	–	4 095
Ajustement du produit des placements à long terme de 2005 précédemment imputés au Compte spécial	–	6 309	–	6 309
Ajustement du revenu des placements à long terme de 2005 à imputer au Fonds général	–	(6 309)	–	(6 309)
Remboursement du solde du projet CII en Iraq	–	440	–	440
Commissions bancaires afférentes à différentes catégories d'activités précédemment imputées comme coûts au Fonds général	889	(889)	–	–
Solde du projet Opération d'urgence Iraq	(8 256)	–	8 256	–
Recettes provenant des CAI	1,352	1 131	(2 483)	–
Autres ajustements	7	(80)	–	(73)
Total	(5 236)	(752)	5 006	(982)

NOTE 17: VIREMENTS DE FONDS

17A. Virements entre Fonds et comptes

117. Pendant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, les virements effectués entre Fonds et comptes ont été les suivants.

<i>(en milliers de dollars)</i>				
	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Fonds bilatéraux et fonds d'affectation spéciale	Total
Virements des:				
Fonds alloués aux différentes catégories d'activités				
Projets de développement	3 281	–	–	3 281
Interventions prolongées de secours et de redressement	2 035	–	–	2 035
Secours d'urgence	3 953	–	–	3 953
Opérations spéciales	20	–	–	20
Fonds général et comptes spéciaux				
Allocation du Fonds général (décisions du Conseil)	–	56 891	–	56 891
Autres virements du Fonds général	–	343	–	343
Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs	–	7 106	–	7 106
Contributions multilatérales et sans emploi spécifique utilisées pour les projets	–	3 578	–	3 578
Module de la logistique au niveau mondial	–	425	–	425
Compte d'auto-assurance	–	15 000	–	15 000
Allocation au titre du budget AAP	–	40	–	40
Total partiel	9 289	83 383	–	92 672
Virements aux:				
Fonds alloués aux différentes catégories d'activités				
Projets de développement	3 327	–	–	3 327
Interventions prolongées de secours et de redressement	4 787	–	–	4 787
Secours d'urgence	4 374	–	–	4 374
Opérations spéciales	195	–	–	195
Fonds général et comptes spéciaux				
AAP	–	1 425	–	1 425
Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies	–	20 604	–	20 604
WINGS II	–	33 644	–	33 644
Programme relatif aux indemnités de départ du personnel	–	15 000	–	15 000
Marche mondiale contre la faim	–	2 643	–	2 643

<i>(en milliers de dollars)</i>				
	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Fonds bilatéraux et fonds d'affectation spéciale	Total
Élimination de la faim et de la dénutrition chez les enfants	–	40	–	40
Compte spécial TIC	–	194	–	194
Forum interorganisations sur le parc commun de véhicules	–	3	–	3
UNJLC	–	422	–	422
Soldes des fonds transférés aux comptes bilatéraux des donateurs	–	–	6 014	6 014
Total partiel	12 683	73 975	6 014	92 672
Montant net des virements entre fonds et comptes	3 394	(9 408)	6 014	–

118. Les incidences de ces virements se compensent intégralement pour l'ensemble des fonds affectés.

17B. Virements aux réserves/dotation des réserves

119. Le montant net des dotations des réserves, soit 109,9 millions de dollars, se décomposait comme suit.

<i>(en milliers de dollars)</i>			
	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Total
Dotations des réserves:			
<u>Du Mécanisme d'avances au titre des CAD</u>			
Du Mécanisme d'avances au titre des CAD à des projets – net des remboursements	(1 661)	–	(1 661)
Élimination de la faim et de la dénutrition chez les enfants	–	390	390
Programme mondial de location de véhicules	–	10 178	10 178
Assurance du personnel local S/A	–	1 608	1 608
<u>Du Compte de péréquation AAP à:</u>			
CII ^{a)}	–	20 000	20 000
Projet sur les normes IPSAS ^{b)}	–	3 700	3 700
Projet WINGS II ^{c)}	–	15 000	15 000
Fonds d'équipement ^{c)}	–	4 000	4 000
Gestion axée sur les résultats ^{d)}	–	3 500	3 500
Renforcement de la gestion financière ^{d)}	–	2 000	2 000
Variations des dépenses de personnel ^{e)}	–	45 480	45 480
Prêt du Mécanisme d'avance au titre des contributions annoncées – Réserve opérationnelle	5 911	–	5 911
Total partiel	4 250	105 856	110 106



<i>(en milliers de dollars)</i>			
	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Total
Virements aux réserves:			
Compte de péréquation AAP – transfert du déficit AAP ^{f)}	–	19 836	19 836
Du Compte de péréquation AAP – montants virés au CII ^{a)}	–	(20 000)	(20 000)
Total partiel	–	(164)	(164)
Montants nets des dotations des réserves	4 250	105 692	109 942

a) 2006/EB.A/16 b)

b) 2006/EB.A/16 c)

c) 2005/EB.2/9 v)

d) 2005/EB.2/9 vi)

e) 2007/EB.1/5 i)

f) 2005/EB.2/9 ii)

NOTE 18: FONDS GENERAL ET COMPTES SPECIAUX

120. Le Fonds général et les comptes spéciaux pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 reflètent les opérations indiquées aux pages suivantes.

121. Les contributions extraordinaires en nature non prévues au budget ont été exclues, lesdites contributions ne pouvant pas être évaluées comme l'exigent les Normes comptables du système des Nations Unies.

FONDS GÉNÉRAL ET COMPTES SPÉCIAUX: DÉCOMPOSITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007
(en milliers de dollars)

	Dépenses d'administration et d'appui aux programmes	Contribution de contrepartie en espèces des gouvernements	Fonds d'équipement	Projet sur les normes IPSAS	Contributions en nature du secteur privé	Contributions multilatérales et sans emploi spécifique	Prestations dues au personnel non financées	Autres postes imputables au Fonds général	Total du Fonds général	Total, comptes spéciaux	Total, Fonds du PAM
RECETTES											
Contributions en espèces	-	-	-	-	-	1 777	-	409	2 186	31 735	33 921
Contributions en nature sous forme de services	-	-	-	-	923	(155)	-	-	768	217	985
Contributions en espèces des gouvernements au titre des dépenses locales	-	3 647	-	-	-	-	-	-	3 647	-	3 647
Intérêts	-	-	-	-	-	-	-	74 233	74 233	12 723	86 956
Ajustements pour fluctuations de change	13 837	(2)	(183)	(6)	-	737	-	11 058	25 441	147	25 587
Recettes accessoires	-	-	-	-	-	-	-	30 992	30 992	148 686	179 677
Virement au Fonds général des contributions au titre des CAI	327 677	-	-	-	-	(210)	-	(409)	327 058	(1 665)	325 392
TOTAL DES RECETTES	341 513	3 645	(183)	(6)	923	2 149	-	116 283	464 325	191 842	656 166
DÉPENSES											
Produits achetés								-	-	239	239
Transport maritime et dépenses connexes								-	-	25	25
Transport terrestre, entreposage et manutention	-	4	-	-	-	-	-	130	134	218	353
Autres coûts opérationnels directs	-	-	-	-	-	-	-	170	170	110 893	111 063
Coûts d'appui directs	-	1 816	22 454	1 258	967	-	-	50 492 025	76 988	95 303	172 289
Dépenses d'administration et d'appui aux programmes	425 513	-	-	-	-	-	-	-	425 513	-	425 513
TOTAL DES DÉPENSES	425 513	1 820	22 454	1 258	967	-	-	50 791	502 805	206 679	709 483
Excédent (déficit) de recettes par rapport aux dépenses	(84 000)	1 826	(22 637)	(1 265)	(44)	2 149	-	65 492	(38 480)	(14 837)	(53 317)
Solde des fonds, début de l'exercice	11 169	1 770	9 321	-	44	29 056	-	19 348	70 708	115 193	185 901
Ajustements de contributions	-	-	-	-	-	(644)	-	(1)	(645)	(511)	(1 156)
Passation par pertes et profits de comptes débiteurs	-	-	-	-	-	-	-	(4 509)	(4 509)	-	(4 509)
Ajustements d'opérations de l'exercice précédent	2 630	(850)	(2 935)	-	-	(11)	-	12 694	11 528	(10 776)	752
Prestations dues au personnel non financées	-	-	-	-	-	-	(108 372)	-	(108 372)	-	(108 372)
Virements entres Fonds et comptes	1 385	-	-	-	-	(3 578)	-	(42 233)	(44 426)	35 019	(9 408)
Virements des réserves	68 817	-	19 000	3 700	-	-	-	2 000	93 517	12 175	105 692
SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	-	2 745	2 749	2 435	-	26 972	(108 372)	52 791	(20 680)	136 263	115 583



122. Les comptes spéciaux sont décrits ci-dessous.

**COMPTES SPÉCIAUX
DÉCOMPOSITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007
(en milliers de dollars)**

	Notes	Solde des fonds, début de l'exercice (ajusté)	Recettes	Dépenses	Exercice précédent et autres ajustements ^{a)}	Soldes des fonds, fin de l'exercice
Services et matériel de réserve TC/TI	18A	10 261	40 855	(39 267)	(4 336)	7 513
Entrepôt de matériel destiné aux interventions humanitaires des Nations Unies	18B	9 731	18 463	(13 988)	(256)	13 951
Compte spécial des transports aériens	18C	14 420	75 939	(80 536)	(2)	9 822
Compte d'auto-assurance	18D	29 671	19 976	(14 532)	(14 938)	20 177
Compte spécial pour les activités de sensibilisation ^{b)}	18E	715	3 128	(5 138)	2 643	1 347
Fonds de complément de contributions des nouveaux donateurs	18F	41 199	4 171	(66)	(7 106)	38 198
Prêts et placements à long terme	18G	6 309	4 240	(4 240)	(6 309)	–
Commissions provenant du programme des administrateurs auxiliaires	18H	370	1 316	(1 182)	–	504
UNJLC	18I	1 016	1 327	(2 162)	172	352
Élimination de la faim et de la dénutrition chez les enfants	18J	1 475	241	(2 108)	430	38
Prix pour la logistique	18K	24	2	(1)	–	25
Assurance du personnel local SC/SSA	18L	–	8 203	(3 351)	1 608	6 460
Forum interorganisations sur le parc commun de véhicules	18M	–	811	(300)	3	514
Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies	18N	–	–	(20 551)	20 604	53
Module de la logistique au niveau mondial	18O	–	8 628	(3 054)	(425)	5 149
Programme mondial de location de véhicules	18P	–	3 658	(9 466)	10 177	4 370
Relations avec les donateurs du secteur privé	18Q	–	527	–	–	527
Projet WINGS II	18 R	–	357	(6 737)	33 643	27 263
TOTAL DES COMPTES SPÉCIAUX		115 193	191 842	(206 679)	35 908	136 263

^{a)} Y compris les virements, ajustements de contributions et virements entre fonds et comptes.

^{b)} Le Compte spécial pour la Marche mondiale contre la faim fait désormais partie du Compte spécial pour les activités de sensibilisation.

18A. Services et matériel de réserve TC/TI

123. Le Compte spécial des services et matériel de réserve TC/TI (télécommunications/ technologies de l'information) du Fonds général a été créé par le Directeur exécutif en janvier 2000 pour financer les services et le matériel nécessaires à un déploiement rapide en cas d'urgence et pour renforcer les services d'appui TIC dans le monde entier. Ces services sont fournis par ADI, à Rome, et par l'entremise de l'Équipe d'intervention rapide dans le domaine des technologies de l'information et les télécommunications (FITTEST) à Dubaï.



124. Depuis 2006, le bureau de Doubaï est appelé Bureau d'appui du PAM sur le terrain et en situation d'urgence. Il fournit une large gamme de services administratifs à l'appui des opérations d'urgence ainsi que des services efficaces de soutien pour aider les bureaux extérieurs à faire face à l'alourdissement de leurs tâches administratives.

18B. Entrepôt de matériel destiné aux interventions humanitaires des Nations Unies

125. Le Compte spécial pour l'Entrepôt de matériel destiné aux interventions humanitaires des Nations Unies a été établi afin de comptabiliser les opérations liées à ses activités. Le dépôt est exploité pour un consortium d'organisations humanitaires des Nations Unies et d'ONG qui fournissent des services à d'autres parties au titre d'accords contractuels distincts.

126. Les rentrées en nature ou en espèces sont enregistrées comme recettes. Les coûts encourus, qu'il s'agisse de coûts généraux communs à tous les services ou de coûts spécifiques afférents à des services contractuels spécifiques sont comptabilisés comme dépenses dans le compte spécial. Les excédents des recettes sur les dépenses d'un exercice sont reportés sur les exercices suivants.

18C. Compte spécial des transports aériens

127. Le Compte spécial des transports aériens a été établi en décembre 2003 avec les objectifs ci-après:

- mettre à la disposition de la Division du transport et des achats (ODT) un système de gestion financière intégrée générant des recettes suffisantes pour financer les services de transports aériens et les activités connexes en tant que postes séparés sans but lucratif;
- constituer un mécanisme de financement-relais pour permettre au PAM de continuer de bénéficier des conditions préférentielles qui lui sont accordées par ses prestataires de services en attendant la réception des fonds dus par les usagers de ces services; et
- centraliser la comptabilité et la gestion financière de toutes les activités de transport aérien afin de pouvoir mieux suivre les recettes et les dépenses et les résultats financiers.

128. Dans le cadre de ce compte spécial, le PAM administre également les services de transport aérien fournis pour les activités humanitaires et autres activités réalisées par les institutions, fonds et programmes des Nations Unies et par les ONG qui sont leurs partenaires d'exécution, comme convenu lors de la réunion du Comité de haut niveau sur la gestion tenue à New York le 15 juin 2003.

129. L'établissement du Compte spécial des transports aériens a également conduit à regrouper dans le cadre de ce compte spécial les différentes activités liées aux transports aériens. Le Pont aérien – opération Survie au Soudan, lancé sous forme de fonds d'affectation spéciale, a été intégré au Compte spécial des transports aériens avec effet à compter du 1^{er} janvier 2006. En conséquence, le solde du fonds d'affectation spéciale a été viré au Compte spécial des transports aériens.

18D. Compte d'auto-assurance des expéditions internationales

130. Depuis le 1^{er} mai 1994, le PAM applique une politique d'auto-assurance. Le régime d'auto-assurance couvre l'intégralité des pertes de produits avant livraison et en transit qui interviennent dans les expéditions internationales. Toutefois, chaque expédition est réassurée auprès d'une compagnie extérieure pour les pertes dépassant 0,8 million de dollars par expédition ou 1,5 million de dollars par navire.



131. Les primes imputées aux projets à des taux équivalant à ceux du commerce sont portées au crédit du compte d'auto-assurance. Les primes ainsi imputées au compte d'auto-assurance à la suite des pertes de produits en transit sont portées au crédit des donateurs concernés, qui peuvent en autoriser le retour à titre de contributions complémentaires pour des projets ou d'apport à la reconstitution du CII. De même, toutes les sommes recouvrées auprès de tiers responsables sont portées au crédit de ce compte.

18E. Compte spécial pour les activités de sensibilisation

132. Le Compte spécial pour les activités de sensibilisation a été créé pour comptabiliser la réception et l'utilisation du produit des activités de plaidoyer et de publicité et des activités de promotion menées avec des médias ainsi que des redevances provenant des créations sur lesquelles le PAM détient les droits de propriété intellectuelle.

133. Pendant l'exercice biennal 2006–2007, le Compte spécial pour la Marche mondiale contre la faim a été intégré au Compte spécial pour les activités de sensibilisation.

18F. Fonds de contrepartie des donateurs émergents

134. En octobre 2002, le Conseil a approuvé l'utilisation de 39,7 millions de dollars, représentant l'excédent du produit du prêt sur les remboursements escomptés, pour financer en partie le plan de dépense du Directeur exécutif (décision 2002/EB.3/5). Le Directeur exécutif, au moyen de cette somme, a créé le compte du Fonds de contrepartie des donateurs émergents afin de fournir un financement de contrepartie au titre des contributions de produits fournies pour des projets du PAM par de nouveaux donateurs non habituels. Les fonds versés au Compte spécial du Fonds de contrepartie des donateurs émergents ne doivent être utilisés qu'en dernier ressort pour couvrir les dépenses opérationnelles et les coûts d'appui connexes, comme prévu par l'article XIII.4 e) i) du Règlement général.

18G. Prêts et placements à long terme

135. En décembre 2000, le PAM et l'un des principaux donateurs ont conclu un accord concernant un programme visant à faciliter la fourniture d'une aide alimentaire dans le cadre de deux projets de pays. Au titre de ce programme, le donateur a versé en espèces une contribution multilatérale à emploi spécifique d'un montant de 164,1 millions de dollars, dont 106 millions de dollars pour couvrir les coûts des produits et 58,1 millions de dollars pour financer ceux du transport et les coûts connexes. Le PAM a alors procédé à l'achat des produits au moyen d'un emprunt à long terme, d'un montant de 106 millions de dollars, contracté auprès d'une institution gouvernementale du pays donateur. L'emprunt est remboursable sur 30 ans et il est assorti d'un taux d'intérêt de 2 pour cent par an pendant les dix premières années et de 3 pour cent par an sur le solde en diminution pendant les 20 années suivantes.

136. Le Compte spécial des prêts et placements à long terme a été ouvert en juillet 2001 afin de comptabiliser toutes les opérations financières relatives à cet emprunt, y compris le placement des liquidités et les intérêts payés.

18H. Commissions provenant du programme des administrateurs auxiliaires

137. Des frais administratifs sont imputés sur les contributions des donateurs au titre du Programme des administrateurs auxiliaires afin de financer l'administration générale du Programme, lesquelles sont comptabilisées comme fonds d'affectation spéciale (voir la Note 20). Le compte spécial concernant le programme des administrateurs auxiliaires a été créé pour comptabiliser les recettes provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects liés aux fonds d'affectation spéciale pour le programme des administrateurs auxiliaires nécessaires pour couvrir les dépenses incidentes liées à l'administration du Programme.



Comme il s'agit d'un fonds d'affectation spéciale, les recettes afférentes au programme des administrateurs auxiliaires sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues.

18I. Centre logistique commun des Nations Unies

138. Le Centre logistique commun des Nations Unies (UNJLC) est un mécanisme interorganisations d'intervention humanitaire qui a pour but d'assurer la fourniture d'un appui logistique pour le transport des secours jusqu'aux zones d'opérations et à l'intérieur de ces régions dès le début d'une situation d'urgence, où qu'elle se produise. En février 2001, ce concept a été approuvé par le groupe de travail du Comité permanent interorganisations du système des Nations Unies, lequel a désigné le PAM comme institution chargée de mettre sur pied le projet sur une base pilote.

139. Le compte spécial du Centre logistique commun des Nations Unies a été créé en juillet 2004 comme un mécanisme de financement pour l'établissement du Groupe central d'appui de l'UNJLC en tant qu'entité permanente et autonome.

18J. Élimination de la faim et de la dénutrition chez les enfants

140. À sa deuxième session ordinaire de 2005, le Conseil a pris note du document de réflexion sur l'élimination de la faim et de la dénutrition chez les enfants ainsi que de l'intention manifestée par le Directeur exécutif d'allouer un montant de 1,5 million de dollars au titre du budget AAP de 2005 pour appuyer la participation du PAM à l'élaboration et au lancement du Plan d'action pour la mise en œuvre de cette Initiative (décision 2005/EB.2/2 i)).

141. Le Compte spécial pour l'élimination de la faim et de la dénutrition chez les enfants a été créé en décembre 2005 pour comptabiliser les sommes reçues de différentes sources, y compris les contributions directes des donateurs qui souhaitent appuyer l'Initiative.

18K. Prix pour la logistique

142. Un donateur privé a fourni des fonds au PAM, et le PAM a versé une contribution équivalente, pour l'octroi d'un prix annuel en espèces à un fonctionnaire du PAM ayant apporté une contribution exceptionnelle aux "services logistiques humanitaires" ou, plus spécifiquement, une contribution exceptionnelle à la conception et à l'exécution d'opérations efficaces de livraison de l'aide alimentaire dans le contexte des interventions humanitaires.

143. Le Compte spécial du Prix pour la logistique qui a été établi en septembre 2005 a pour objet de comptabiliser la dotation en capital et les recettes provenant des intérêts produits par les ressources du Fonds ainsi que les prix annuels en espèces et les autres dépenses pouvant être encourues par le Fonds.

18L. Assurance du personnel local sous contrat SC/SSA

144. En 2005, à la suite des négociations menées par le PAM avec la compagnie d'Assurances générales de France (AGF), il a été décidé qu'un pourcentage convenu des bénéfices calculés depuis 2004 serait viré au PAM, qui conserverait ce montant par devers lui dans le cadre du projet d'assurance du personnel local.

145. Les objectifs de ce Compte spécial sont les suivants:

- couvrir le coût des évacuations pour raisons de santé autorisées en cas de situations d'urgence imputables au service lorsqu'il n'existe pas de services médicaux appropriés sur les lieux de l'incident; et
- verser un capital-décès aux ayants droit des fonctionnaires décédés lorsque la cause de la mort n'est pas couverte par la police AGF-Vanbreda



18M. Forum interorganisations sur le parc commun de véhicules

146. Le Forum interorganisations sur le parc commun de véhicules est une initiative conjointe lancée par la Fédération internationale de la Croix-Rouge, le PAM et World Vision International. En outre, l'un des partenaires du secteur privé participe au Forum et fournit des fonds destinés au financement du poste de Coordonnateur et à la réalisation de divers projets lancés par le Forum et la Conférence annuelle du Forum.
147. Le Forum constitue la principale interface entre les parties prenantes qui doivent constamment s'efforcer d'améliorer l'impact des activités de secours et de programmes de développement en fournissant un appui fiable, efficace, économique et efficient dans le domaine des transports.

18N. Département de la sûreté et de la sécurité

148. Le Compte spécial a été établi en application de la Circulaire ED2006/002 du Directeur exécutif, en date du 13 mars 2006, en tant que mécanisme de financement visant à porter à l'attention des États membres les coûts des mesures de sécurité et les mécanismes établis pour les financer ainsi que de mobiliser leur appui à l'Assemblée générale pour obtenir qu'à l'avenir, le financement des mesures de sécurité soit centralisé et assuré par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.
149. Le Compte spécial sera alimenté par des contributions directes en espèces de donateurs, des virements approuvés de fonds de donateurs et d'autres fonds ainsi que du produit des placements des fonds au crédit du Compte spécial. Lorsque le financement provenant des sources susmentionnées ne suffira pas, le PAM pourra utiliser des allocations du Fonds général, avec l'approbation du Conseil, ou au titre des CAD prélevés sur les contributions, sur la base des effectifs ou d'un taux standard convenu.

18O. Module mondial des services logistiques

150. Le Compte spécial pour le Module mondial des services logistiques a été établi en juillet 2006 à la suite de la décision prise le 12 septembre 2005 par les institutions membres du Comité permanent interorganisations, qui ont désigné le PAM comme institution chef de file du Module des services logistiques ayant la responsabilité principale en matière de gestion et de comptabilité des activités de services logistiques. Les modules sont conçus de manière à combler les lacunes qui peuvent caractériser les interventions humanitaires. Ils devraient notamment améliorer la coordination, mais leur objectif ultime est de renforcer les interventions humanitaires en général et de secourir plus efficacement les bénéficiaires.

18P. Programme mondial de location de véhicules et régime d'auto-assurance

151. Le Programme mondial de location de véhicules et le régime d'auto-assurance ont été introduits en mars 2007 pour rationaliser les opérations d'achat de véhicules du PAM, réduire les dépenses d'administration et les charges des bureaux de pays et permettre une gestion plus souple de la flotte de véhicules. S'agissant du régime d'auto-assurance, les bureaux de pays sont tenus de souscrire par le biais de ce régime une assurance tous risques et une assurance globale au tiers pour les véhicules légers.
152. Pour préfinancer les activités concernant le Programme mondial de location de véhicules, il sera prélevé sur le Mécanisme d'avances au titre des CAD une avance d'un montant de 20 millions de dollars au maximum qui sera répartie sur une période de quatre ans commençant en 2007, le remboursement devant commencer la sixième année ou dès que les recettes tirées par le Programme des contrats de location seront suffisantes pour



couvrir les dépenses courantes, reconstituer la flotte de véhicules et acquérir les pièces de rechange nécessaires. Au 31 décembre 2007, le montant de cette avance était de 10,2 millions de dollars.

18Q. Relations avec les donateurs du secteur privé

153. Le Compte spécial pour les relations avec les donateurs du secteur privé a été établi en 2007 afin de comptabiliser un certain pourcentage des dons privés qui a été mis de côté pour compenser les coûts de la mobilisation de ressources auprès des donateurs privés. Les fonds générés serviront à couvrir les dépenses de personnel et à financer les activités de mobilisation de fonds dans le secteur privé.

18R. Projet WINGS II

154. Le projet WINGS II a pour but de coordonner la mise à niveau des modes opératoires et systèmes d'information du PAM afin de renforcer les capacités de gestion du Programme. Un Compte spécial a été établi en 2007 pour comptabiliser les allocations et les contributions des donateurs ainsi que les dépenses afférentes au projet.

NOTE 19: OPERATIONS BILATERALES ET FONDS D'AFFECTION SPECIALE

155. Les opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 ont reflété les opérations suivantes.

OPÉRATIONS BILATÉRALES ET FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE: RÉCAPITULATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007 (en milliers de dollars)

	Opérations bilatérales*	Fonds d'affectation spéciale	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale
RECETTES			
Contributions en espèces	3 282	290 972	294 254
Intérêts	1 965	5 927	7 892
Ajustements pour fluctuations de change	(409)	(201)	(610)
Virement au Fonds général des contributions au titre des coûts d'appui indirects	(1 147)	(5 206)	(6 353)
TOTAL DES RECETTES, Y COMPRIS VIREMENTS	3 691	291 492	295 183
DÉPENSES			
Produits achetés	7 175	114 110	121 285
Produits en nature	—	2 585	2 585
Transport maritime et dépenses connexes	1 496	1 480	2 976
Transport terrestre, entreposage et manutention	1 716	10 033	11 749
Autres coûts opérationnels directs	5 285	24 929	30 214
Coûts d'appui directs	5 771	73 748	79 519
TOTAL DES DÉPENSES	21 443	226 886	248 328



**OPÉRATIONS BILATÉRALES ET FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE:
RÉCAPITULATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007 (en milliers de dollars)**

	Opérations bilatérales*	Fonds d'affectation spéciale	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale
Excédent (déficit) de recettes par rapport aux dépenses	(17 752)	64 606	46 854
Solde des fonds, début de l'exercice (ajusté)	150 516	69 750	220 266
Ajustements de contributions	(54 251)	(1 488)	(55 739)
Ajustements d'opérations de l'exercice précédent	(4 923)	(83)	(5 006)
Virements entre Fonds et comptes	6 014	-	6 014
SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	79 604	132 785	212 390

* Le Projet d'appui technique au système de distributions publiques en Iraq a été intégré à la colonne Opérations bilatérales en 2006.

NOTE 20: ÉLIMINATIONS

156. Certaines activités internes ont donné lieu à des opérations comptables qui créent dans les états financiers des soldes interservices. Afin de présenter ces états financiers avec plus d'exactitude, ces soldes sont éliminés par compensation comme indiqué dans l'État I et l'État II.

157. Dans l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, les activités ayant donné lieu à de tels soldes interservices ont été les suivantes.

**ÉLIMINATIONS
(en milliers de dollars)**

A. État des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes des Fonds

Recettes		Dépenses	
Compte spécial des services et matériel de réserve TC/TI	13 842	Dépenses afférentes aux projets (Autres COD)	27 277
Compte spécial des transports aériens	22 490	Dépenses afférentes aux projets (TTEM)	14 490
Compte spécial de l'entrepôt de matériel destiné aux interventions humanitaires des Nations Unies	4 183	Dépenses afférentes aux projets (CAD)	20 302
Compte d'auto-assurance	9 714	Dépenses AAP	1 873
Compte spécial pour les activités de sensibilisation	125		
Opérations spéciales – opérations aériennes	3 755		
Assurance-maladie pour le personnel local (SC/SSA)	6 649		
Programme mondial de location de véhicules	3 184		
Total des montants éliminés	63 942		63 942



ÉLIMINATIONS
(en milliers de dollars)

B. État des avoirs, des engagements, des réserves et des soldes des Fonds

Montants à verser au Fonds général au titre des projets et montants à verser aux projets au titre du Fonds général

Avances par le biais du Mécanisme d'avances au titre des contributions annoncées	75 259
Total des montants éliminés	75 259

NOTE 21: PRETS ET EMPRUNTS DE PRODUITS

158. Des produits peuvent être empruntés pour mettre en route une opération, éviter une rupture de la filière ou assurer un roulement des stocks, à condition que la quantité et le type de produits dont il s'agit soient prévus par le budget ou par une révision budgétaire du projet ou du programme correspondant.
159. Des produits peuvent être empruntés sur les stocks d'autres projets ou opérations du PAM, d'une composante à une autre d'un programme de pays, à des stocks du gouvernement ou, exceptionnellement à d'autres donateurs, à d'autres organismes d'assistance ou au secteur privé (par exemple à une meunerie avec laquelle le PAM travaille régulièrement).
160. Dans tous les cas, les emprunts doivent répondre à certaines conditions, dont les suivantes:
- Il a été confirmé une contribution, ou ODMP a confirmé une allocation du CCI et/ou des fonds multilatéraux pour garantir le remplacement des produits.
 - Normalement, il ne peut être emprunté que des produits de la même catégorie que ceux qui doivent être livrés dans le cadre du projet, de la composante ou de l'opération dont il s'agit, et en mêmes quantités.
 - Les emprunts doivent porter sur des quantités inférieures à la contribution totale prévue du produit en question (pour le cas où l'expédition attendue du PAM serait inférieure à la quantité prévue).
 - Les emprunts ne doivent pas entraver l'exécution du projet, de la composante ou de l'opération auquel les produits sont empruntés.
 - L'approbation du donateur initial est requise le plus souvent dans le cas des contributions à emploi spécifique ainsi que de ODMP dans le cas de contributions multilatérales.
161. Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, les prêts et emprunts de produits ont représenté au total 104 518 tonnes et une valeur de 40,1 millions de dollars, sur la base des derniers prix indicatifs franco à bord (FAB) pour les produits fournis par le PAM, comme prescrit par la Directive CFO2007/003 du Directeur financier en date du 25 septembre 2007. Ces prêts et emprunts ont été effectués entre différentes catégories d'activités, entre pays ainsi qu'entre le PAM et d'autres organismes des Nations Unies ou partenaires coopérants.



NOTE 22: SAISIE DE PRODUITS ET D'AUTRES AVOIRS

162. En avril 2006, un gouvernement a saisi l'intégralité de l'aide alimentaire se trouvant dans le pays, dont 64 549 tonnes de produits du PAM d'une valeur de 31 millions de dollars et a utilisé ces produits pour mettre en oeuvre sa politique de renforcement de la sécurité alimentaire dans le pays. En outre, ce gouvernement a refusé au PAM la possibilité d'avoir accès à son matériel, qui se trouvait dans un entrepôt du gouvernement.
163. Dans sa lettre d'octobre 2006, le Directeur exécutif a informé le gouvernement que ses actes étaient contraires à l'Accord de base de mai 2000 et aux mémorandums d'accord ultérieurs. À sa deuxième session ordinaire de novembre 2006, le Directeur exécutif a également informé le Conseil d'administration du fait que les produits du PAM avaient été incorporés au programme Espèces contre travail du gouvernement.
164. En décembre 2006, le PAM a adressé au Gouvernement une lettre exigeant la restitution de l'aide alimentaire, que ce soit en espèces ou en nature. Aucune restitution n'a été faite par le Gouvernement.
165. Le PAM continue d'étudier les avantages respectifs des options limitées qui s'offrent à lui, à savoir un arbitrage ou une poursuite des négociations, pour que cette réclamation puisse être réglée comme il convient.

NOTE 23: OBLIGATIONS JURIDIQUES OU CONDITIONNELLES

166. Des cas de fraude dans un bureau régional ont été signalés dans les états financiers de 2004–2005. Le montant de la perte est estimé à 6 millions de dollars, et il pourrait en découler pour le PAM certaines obligations financières à l'égard de tierces parties. Ces engagements conditionnels pourraient être compensés par le montant des fonds recouvrés à la suite de la procédure de saisie entamée par les autorités locales contre les auteurs présumés. Le montant des fonds ainsi recouvrés ne peut pas être déterminé avec précision à ce stade.
167. Le PAM est également en litige avec un transporteur qui a présenté des réclamations qu'il considère comme exagérées et, pour l'essentiel, dépourvues de fondement. L'offre de règlement du PAM a été rejetée par le transporteur. Selon l'avis de juristes de l'extérieur, la responsabilité potentielle du PAM est limitée et serait couverte par les fonds que le PAM a conservés par devers lui.
168. Le PAM est partie à un certain nombre d'actions administratives, procédures judiciaires ou réclamations intentées par lui ou dirigées contre lui, mais aucune de ces actions ou procédures ne devrait entraîner d'obligation significative pour le PAM.

LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

budget AAP	budget d'administration et d'appui aux programmes
Autres COD	Autres coûts opérationnels directs
CAD	coûts d'appui directs
CAI	coûts d'appui indirects
CCEG	contribution de contrepartie en espèces des gouvernements
CII	Compte d'intervention immédiate
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FL	Division des services financiers et juridiques
FLA	Bureau de la comptabilité
FLAG	Sous-Division de la comptabilité générale
ODT	Division du transport et des achats
ONU	Organisation des Nations Unies
STRIPS	<i>Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities</i>
système WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM
TC/TI	télécommunications/technologies de l'information
TTEM	transport terrestre, entreposage et manutention
UNJLC	Centre logistique commun des Nations Unies